

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 158 b) de l'ordre du jour

**Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

**Budget de la Force intérimaire des Nations Unies
au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010
au 30 juin 2011**

Rapport du Secrétaire général**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	6
C. Coopération avec les missions dans la région	10
D. Budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	39
A. Vue d'ensemble	39
B. Contributions non budgétisées	40
C. Gains d'efficacité	40
D. Taux de vacance de postes	40
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	41
F. Formation	42
G. Services de détection des mines et de déminage	43
H. Projets à effet rapide	44



III.	Incident survenu à Cana	44
IV.	Analyse des variations	45
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	49
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/298 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	49
Annexes		
I.	Définitions	61
II.	Cadres de budgétisation axée sur les résultats : composante appui	63
III.	Organigrammes	66
Carte.		68

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 564 536 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 404 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 741 fonctionnaires recrutés sur le plan national (y compris à des postes de temporaire).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montants répartis (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	296 179,4	319 579,7	307 027,1	(12 552,6)	(3,9)
Personnel civil	89 621,1	96 986,4	99 187,7	2 201,3	2,3
Dépenses opérationnelles	189 735,7	173 233,1	158 322,1	(14 911,0)	(8,6)
Montant brut	575 536,2	589 799,2	564 536,9	(25 262,3)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 707,7	10 898,4	11 979,8	1 081,4	9,9
Montant net	564 828,5	578 900,8	552 557,1	(26 343,7)	(4,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	575 536,2	589 799,2	564 536,9	(25 262,3)	(4,3)

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2009/10	—	18	3	2	23
Effectif proposé 2010/11	—	19	5	—	24

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	Total
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2009/10	15 000	36	27	—	15 063
Effectif proposé 2010/11	15 000	35	28	—	15 063
Appui					
Effectif approuvé 2009/10	—	353	803	3	1 159
Effectif proposé 2010/11	—	347	708	3	1 058
Total					
Effectif approuvé 2009/10	15 000	407	833	5	16 245
Effectif proposé 2010/11	15 000	401	741	3	16 145
Variation nette	—	(6)	(92)	(2)	(100)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1884 (2009).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (opérations et appui), conformément au mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la FINUL ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'application de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement de l'armée libanaise dans tout le Sud-Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue et aider l'armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisé, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force, du Directeur de l'appui à la mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est

doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. Les autorités israéliennes n'ont pas encore donné leur aval à l'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et avec d'autres autorités gouvernementales compétentes.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

7. Pendant l'exercice 2010/11, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires consistant à contrôler la cessation des hostilités en effectuant régulièrement des patrouilles et à travailler en étroite coordination avec l'armée libanaise pour prévenir les violations de la Ligne bleue. La FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, matériels et armes autres que ceux qu'elles auraient elles-mêmes déployés dans la zone. Dans le même temps, le Groupe d'intervention navale continuera de patrouiller et de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes de la FINUL, en coopération avec les forces navales libanaises. Celles-ci devraient contribuer de plus en plus aux opérations de surveillance maritime en prévision du transfert progressif des responsabilités du Groupe d'intervention navale. Dans le cadre de l'exercice des activités opérationnelles prévues par son mandat, la Force continuera de renforcer sa coopération et sa coordination avec l'armée libanaise, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 1884 (2009). À cet égard, elle continuera aussi de mettre en œuvre des initiatives visant à donner plus de moyens à l'armée libanaise, y compris dans les domaines de la coordination civile et militaire et de l'action de proximité. Elle offrira également à celle-ci un soutien génie pour l'aider à construire une route, parallèle à la Ligne bleue, qui facilitera l'accès à la zone et accroîtra la mobilité et les capacités de contrôler la Ligne bleue. La FINUL travaillera en outre en liaison et en coordination étroites avec l'armée libanaise ainsi qu'avec les Forces de défense israéliennes, en vue d'empêcher la reprise des hostilités et de prévenir toute violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Elle continuera ainsi de faciliter et de diriger un mécanisme tripartite, avec les représentants de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes, qui examinera des questions opérationnelles et sécuritaires, notamment l'abornement visible de la Ligne bleue.

8. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2010/11 ont été établies compte tenu du niveau de fonctionnement de la Force ainsi que de l'augmentation prévue du nombre d'initiatives écologiques. Tandis que la FINUL continuera d'élargir et de renforcer sa coopération et sa coordination avec l'armée libanaise sur le terrain, les effectifs militaires devraient rester relativement stables au cours de l'exercice 2010/11.

9. Le personnel civil de la FINUL continuera de donner des avis politiques et des directives à la composante militaire et de mener un nombre croissant d'activités dans le domaine des affaires civiles, de l'information et de la sensibilisation. La Force poursuivra en outre la mise en œuvre d'activités visant à aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité dans le sud du pays et à donner plus

de moyens à l'armée libanaise pour assurer la sécurité dans la zone d'opérations de la Force, activités qui consisteront notamment à : a) renforcer la capacité de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise, grâce à l'entretien de relations suivies avec celle-ci; b) offrir des activités de formation en matière de gestion, de médiation et de règlement de conflits localisés à l'intérieur de la zone d'opérations, afin d'accroître les moyens dont la Force dispose pour concevoir des projets communautaires au niveau local, l'objectif étant d'accroître la capacité de l'armée libanaise d'organiser des stages de formation axés sur la sensibilisation des populations locales aux problèmes à l'origine du conflit, l'action préventive et la médiation; c) réaliser une série d'enquêtes financées par des donateurs extérieurs pour évaluer la façon dont les communautés locales perçoivent la FINUL et comprennent le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1701 (2006); d) aider les municipalités à réaliser des études de faisabilité pour les projets que financeraient des donateurs, afin d'accroître les chances d'obtenir des financements extérieurs et de promouvoir la coopération avec des donateurs extérieurs, ce qui permettrait en même temps de donner au personnel administratif municipal les moyens de formuler et d'exécuter des projets; et e) mettre en œuvre des initiatives écologiques, en coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales locales et internationales, pour venir en aide aux municipalités.

10. Faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de Ghajar est une importante disposition de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et la FINUL pourrait être amenée à jouer un rôle central dans cette ville. Le projet de budget pour l'exercice 2010/11 prévoit donc des ressources pour financer les services de consultant que fourniront deux policiers pendant six mois chacun. Étant donné que les projets de réparation ou d'entretien seront relativement mineurs, aucun crédit supplémentaire n'est demandé à ce titre.

11. La FINUL continuera de faciliter et diriger le mécanisme tripartite avec les représentants de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes. Après le retrait des Forces de défense israéliennes du territoire libanais, à l'exception du nord de Ghajar, ce mécanisme permettra aux parties de se pencher régulièrement sur les questions opérationnelles et de sécurité. La FINUL continuera de s'en servir pour renforcer la confiance entre l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, de manière à ce qu'elles parviennent à conclure des accords en matière de sécurité et à prévenir toute reprise des hostilités.

12. La FINUL poursuivra ses efforts pour mettre en place un bureau à Tel-Aviv, comme convenu avec le Gouvernement israélien. Ce bureau aurait principalement pour tâche d'assurer la liaison au niveau stratégique (quartier général) avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités gouvernementales israéliennes. La FINUL estime qu'il aurait un rôle important à jouer, puisqu'il contribuerait à sensiblement renforcer les contacts avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités israéliennes et à engager avec elles un dialogue au niveau stratégique.

13. Les relations entre les populations locales au sud du Liban et les contingents de la FINUL demeureront un facteur décisif de l'exécution du mandat de la Force. À cet égard, les composantes information, affaires civiles et sensibilisation de la FINUL joueront un rôle important en veillant à ce que les membres de la presse et les collectivités locales comprennent bien le mandat de la FINUL et ses activités

opérationnelles quotidiennes. Le personnel civil et militaire spécialisé de la Force s'emploiera à redonner confiance à la population locale en offrant aide humanitaire et aide au développement et en aidant les contingents à nouer des contacts avec la population locale en vue de favoriser, grâce à divers outils médiatiques, une meilleure compréhension par le grand public du mandat et des activités de la Force.

14. Du fait de l'extrême instabilité de la situation et de la menace terroriste avérée qui pèse en permanence sur le personnel et les biens de la FINUL, la Force continuera de s'attacher à atténuer les risques auxquels ceux-ci sont exposés et d'axer ses efforts sur la Ligne bleue et le Litani pour renforcer le contrôle de la sécurité dans la région. S'agissant de la planification de la sécurité, des procédures d'urgence pour l'utilisation d'une nouvelle zone de rassemblement ont été élaborées et pourront être appliquées dès que l'on disposera d'un site approprié, tandis que l'examen du plan de réinstallation du personnel recruté sur le plan national, effectué en coopération avec des éléments militaires de la FINUL, est un volet clef de la dernière version en date du plan de sécurité. Avec l'accord du personnel militaire de la Force, chaque position des Nations Unies constitue un point de ralliement pour les membres du personnel recruté sur le plan national (et les personnes à leur charge) en cas de situation d'urgence soudaine et extrême, et neuf autres positions devraient servir de centres de coordination pour la réinstallation du personnel national, ce qui impliquerait que la Division de l'appui à la mission offre un soutien logistique. La FINUL va par ailleurs multiplier les réunions d'information à l'intention des membres du personnel recruté sur les plans national et international et des personnes à leur charge afin qu'ils connaissent mieux les mesures touchant leur sécurité personnelle et les procédures à suivre en cas d'urgence. Elle a aussi créé, pour le personnel recruté sur le plan national, une nouvelle base de données répertoriant les coordonnées GPS de chaque résidence.

15. Pour établir le montant des crédits demandés pour 2010/11, on est parti du principe que les besoins opérationnels seraient sensiblement les mêmes que pendant l'exercice 2009/10, à quelques modifications près. Le Conseil de sécurité, au paragraphe 7 de sa résolution 1884 (2009), a noté avec satisfaction qu'il recevrait dès que possible les conclusions de l'examen de la capacité opérationnelle de la FINUL, y compris la structure, les avoirs et les besoins de la Force, qui devait être effectué au cours des mois suivants, le but étant d'organiser au mieux les avoirs et ressources de la Force pour lui permettre d'exécuter les tâches relevant de son mandat. La FINUL et le Département des opérations de maintien de la paix ont achevé en janvier 2010 l'examen technique qu'ils avaient entrepris ensemble.

16. Depuis que le mandat de la FINUL a été élargi pendant l'exercice 2006/07, on n'a cessé de passer en revue les ressources fonctionnelles et les structures hiérarchiques nécessaires pour permettre à la Force de s'acquitter pleinement de toutes les responsabilités lui incombant au titre de la composante appui. Compte tenu du niveau de déploiement actuel des contingents et des opérations à mener à titre prioritaire avant que la structure opérationnelle de l'appui à la mission n'atteigne un palier, les tableaux d'effectifs proposés pour l'exercice 2010/11 ont été établis principalement à la lumière de l'analyse de la charge de travail prévue et des effectifs nécessaires pour y faire face. Dans la plupart des cas, les effectifs, quoique réduits, doivent assurer le même volume de services, tandis que dans les autres cas, il est proposé de procéder à des ajustements sans incidence sur les ressources, en transférant ou réaffectant des postes depuis ou vers des sections ou des groupes, en fonction de la charge de travail des unités administratives, qui doivent désormais

assurer un suivi accru et mieux respecter les procédures, tout en déterminant les pratiques institutionnelles optimales pour ce qui est des opérations de maintien de la paix.

17. Le principal changement apporté à l'organigramme de la Division de l'appui à la mission est la suppression des bureaux d'administration de secteur, pour lesquels 300 postes au total (2 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan local et 297 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) avaient été approuvés pour l'exercice 2009/10. Les bureaux d'administration de secteur comptent principalement dans leurs rangs des assistants aux services linguistiques/interprètes qui prêtent concours au personnel militaire dans toute la zone d'opérations. Ces postes sont soumis à recrutement sur le plan national.

18. Du fait des efforts de rationalisation consentis, qui sont évoqués plus haut, il est maintenant proposé de transférer au Centre des opérations logistiques conjointes 168 postes (d'assistant aux services linguistiques) sur les 297 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En effet, le champ d'évolution géographique de la zone d'opérations de la FINUL ne justifie pas que l'on affecte expressément certaines ressources à diverses parties de la zone d'opérations, et une réserve de ressources gérée centralement peut permettre d'intervenir dans un délai raisonnable partout dans la zone d'opérations. Les effectifs proposés doivent permettre d'améliorer la qualité des services fournis aux secteurs de la zone d'opérations sans que l'on ait à maintenir de manière permanente une présence en dehors du quartier général de la Force. En outre, on s'est employé à rationaliser l'appui aux bases d'opérations éloignées en créant dans différents domaines d'activité des équipes d'appui mobiles à même d'intervenir plus rapidement et d'apporter un appui plus spécialisé sans qu'il soit nécessaire de maintenir une présence permanente partout sur le terrain.

19. De plus, le tableau d'effectifs pour l'exercice 2010/11 prévoit le transfert ou la réaffectation de postes dans des domaines d'appui technique en vue de régulariser certaines dispositions prises à titre temporaire pour faire face à l'évolution des moyens nécessaires.

20. Le projet de budget pour 2010/2011, qui porte sur un montant de 564,5 millions de dollars, fait apparaître une diminution de 25,3 millions de dollars (soit l'équivalent de 4,3 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2009/10, qui s'élevait à 589,8 millions de dollars. Cette diminution est imputable à la réduction des crédits demandés au titre des rubriques ci-après : a) le personnel militaire, du fait de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 16 % (15 % dans le budget de 2009/10); b) le personnel recruté sur le plan national, principalement parce qu'il est proposé de supprimer 92 de ces postes; c) les installations et infrastructures, essentiellement du fait que l'on devrait, pendant l'exercice 2009/10, achever certains grands travaux de construction et acheter les groupes électrogènes nécessaires; d) les transports terrestres, parce qu'il est prévu d'acquérir moins de véhicules que pendant l'exercice 2009/10; e) les transports maritimes ou fluviaux, en raison de la reconfiguration des types de navires à la disposition du Groupe d'intervention navale; et f) les services médicaux, principalement en raison de la réduction des remboursements effectués au profit des pays qui fournissent des contingents, au titre du soutien autonome. La diminution des crédits demandés est en partie contrebalancée par les ressources supplémentaires

demandées au titre du personnel recruté sur le plan international, principalement parce que l'on a appliqué pour l'exercice 2010/11 un taux de vacance de poste de 15 % (contre 18 % pour 2009/10) et que la version révisée du barème des traitements internationaux est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010. Aucune ressource n'est demandée au titre de la Cellule militaire stratégique, qui englobe deux postes de temporaire (1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux) et d'autres objets de dépense, celle-ci devant cesser ses activités le 30 juin 2010 au plus tard.

21. La FINUL a accepté de participer à un projet pilote qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Une fois que les organes délibérants auront communiqué leurs observations et recommandations, on décidera du mode de présentation à utiliser dans les futurs rapports concernant le budget.

C. Coopération avec les missions dans la région

22. La FINUL demeure la plate-forme régionale pour l'Équipe Déontologie et discipline qui dessert la Force, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

23. La FINUL continuera de travailler en étroite coopération avec les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, notamment l'UNFICYP, en matière d'évacuation sanitaire et d'autres questions de logistique, et avec l'ONUST pour fournir un appui dans les domaines de l'infrastructure, des locaux à usage de bureaux, des communications et du matériel informatique, y compris l'entretien et les services correspondants nécessaires, du soutien sanitaire, du carburant et des pièces détachées pour les véhicules, de l'approvisionnement d'urgence en rations et en eau et des services de sécurité pour le Groupe d'observateurs au Liban. Pendant l'exercice 2009/10, le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique a desservi la FINUL.

24. Par ailleurs, la Force continuera de coopérer étroitement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), avec qui elle échangera des données régionales sur le développement économique et social, comme les enquêtes sur le coût de la vie, et dont elle utilisera les installations aux fins de la formation. Elle collaborera également étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui coordonne les activités de tous les organismes des Nations Unies au Liban et assure la liaison avec le Gouvernement libanais sur les aspects politiques de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres questions ainsi qu'avec la FINUL, tout en s'employant avec les parties concernées à atténuer les tensions politiques au Liban et le long de la Ligne bleue. Lorsqu'elle disposera de ressources suffisantes, la FINUL offrira également divers services administratifs et un soutien logistique et technique au Bureau du Coordonnateur.

25. Le Centre des opérations d'information sur la sécurité du Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth continuera de fournir des

renseignements sur la sécurité à l'ensemble du personnel des Nations Unies opérant au Liban ou vivant dans le pays, au nord du Litani. Il est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité concernant les membres du personnel de la FINUL qui se rendent à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable désigné du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth, et le Chef du secrétariat de la CESAO fournira l'appui administratif nécessaire. La FINUL aura à Beyrouth un conseiller en matière de sécurité sur le terrain qui sera en liaison constante avec le Conseiller en chef pour la sécurité de la zone située au nord du Litani et qui représentera le Chef de la sécurité de la Force aux réunions de l'équipe de gestion de la sécurité et de la Cellule de sécurité. La FINUL fournira un appui et les habilitations nécessaires en matière de sécurité et prendra les dispositions voulues pour évacuer les membres du personnel des organismes des Nations Unies travaillant dans sa zone d'opérations. L'ensemble du personnel des Nations Unies basé et exerçant des activités dans la zone d'opérations de la FINUL sera concerné par le plan de sécurité pour la zone située au sud du Litani et bénéficiera d'un accès illimité au système de communications et aux services de sécurité de la FINUL en cas d'urgence. Un officier de liaison et un agent de sécurité de la FINUL organiseront des réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies présents dans le Sud-Liban pour assurer une coordination et une coopération efficaces en matière de sécurité.

26. La FINUL continuera de prendre part aux initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation et montrera la voie à suivre en offrant un appui à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. Elle s'emploiera ainsi à déterminer les besoins, à élaborer des propositions, à exécuter des programmes, notamment en organisant et en facilitant des stages de formation, et à évaluer les activités menées.

27. Grâce à la coopération dont elles ont fait montre entre elles, les quatre missions établies dans la région sont parvenues à mettre sur pied un solide réseau de communication et un plan efficace pour assurer la continuité des opérations, qui faciliteront la reprise des activités en cas de sinistre et la gestion des crises, et réduiront les risques opérationnels. La mise en place d'une structure officielle pour le Moyen-Orient concernant les services relatifs aux télécommunications et à l'informatique, qui devrait avoir lieu pendant l'exercice 2010/11, offrirait des avantages dans des domaines tels que le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, l'appui aux autres organismes des Nations Unies et partenaires d'exécution dans la région, et la gestion des fréquences radiophoniques.

28. D'importants progrès continuent d'être faits dans le domaine de la coopération régionale, en particulier pour ce qui est des services touchant les communications et les technologies de l'information, et de la formation. La coopération entre la FINUL et les bureaux chargés de l'informatique au Siège de l'Organisation des Nations Unies a débouché sur la proposition tendant à regrouper toutes les initiatives menées à l'échelon régional en matière de communications et de technologies de l'information pendant l'exercice 2010/11, ce qui permettra de coordonner la prestation des services correspondants en assurant leur gestion stratégique au niveau régional, d'éviter que des activités se chevauchent, de générer des économies d'échelle et d'éliminer les disparités de services entre les missions. Il est prévu de créer un poste de chef pour diriger les Services régionaux de télécommunications et d'informatique devant être établis à la FINUL, et d'établir un poste de chef adjoint à la FNUOD, ce qui permettra de coordonner la prestation de services touchant les

technologies de l'information et des communications et d'améliorer le système de responsabilisation afin que ces services soient administrés plus efficacement à l'échelon régional. Grâce à cette régionalisation, on devrait parvenir à réduire sensiblement les coûts, permettre la prestation de nouveaux types de services, par l'entremise de passerelles régionales, et renforcer les capacités régionales.

D. Budgétisation axée sur les résultats

29. Afin de faciliter la présentation des changements proposés dans le domaine des ressources humaines, il a été déterminé six catégories d'actions concernant la dotation en effectifs. La terminologie pour ces six catégories est définie à l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

30. Le Bureau du commandant de la Force assurera la direction générale et l'administration de la FINUL.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux				Total partiel
Bureau du Chef de la mission/commandant de la Force										
Effectif approuvé 2009/10	1	1	1	—	1	—	4	2	—	6
Effectif proposé 2010/11	1	1	2	—	2	—	6	2	—	8
Variation nette	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2
Section des affaires juridiques										
Effectif approuvé 2009/10	—	—	1	1	1	—	3	1	—	4
Effectif proposé 2010/11	—	—	1	1	1	—	3	1	—	4
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cellule d'analyse conjointe de la mission										
Effectif approuvé 2009/10	—	—	3	2	2	—	7	—	—	7
Effectif proposé 2010/11	—	—	3	2	1	—	6	2	—	8
Variation nette	—	—	—	—	(1)	—	(1)	2	—	1
Bureau de Tel-Aviv										
Effectif approuvé 2009/10	—	—	2	—	2	—	4	—	—	4
Effectif proposé 2010/11	—	—	2	—	2	—	4	—	—	4
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux			
Cellule militaire stratégique									
Postes temporaires approuvés ^b 2009/10	–	1	–	–	–	1	2	–	2
Postes temporaires proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	(2)	–	(2)
Total partiel									
Effectif approuvé 2009/10	1	1	7	3	6	–	18	3	21
Effectif proposé 2010/11	1	1	8	3	6	–	19	5	24
Variation nette	–	–	1	–	–	–	1	2	3
Postes temporaires approuvés ^b 2009/10	–	1	–	–	–	1	2	–	2
Postes temporaires proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	(2)	–	(2)
Total									
Effectif approuvé 2009/10	1	2	7	3	6	1	20	3	23
Effectif proposé 2010/11	1	1	8	3	6	–	19	5	24
Variation nette	–	(1)	1	–	–	(1)	(1)	2	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre de la rubrique Personnel temporaire.

Bureau du Chef de la mission/commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 2

31. Suite à l'examen de la structure organisationnelle de la FINUL, il est proposé de transférer le poste actuel de spécialiste des pratiques optimales (P-4) de la Division des affaires politiques au Bureau du commandant de la Force, compte tenu du principe qui veut que les fonctions liées aux pratiques optimales cadrent mieux au Bureau du commandant de la Force en vue de la fourniture de conseils sur la création, le rassemblement et l'archivage des connaissances dans toutes les composantes de la Force.

32. En sa qualité de Chef de la mission, le commandant de la Force (Sous-Secrétaire général) est actuellement secondé par un chef adjoint de la mission/commandant adjoint de la Force (D-2), deux fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national qui coordonnent l'appui directement lié aux activités nécessitant l'engagement personnel du Chef de la mission/commandant de la Force. Le Chef adjoint de la mission/commandant adjoint de la Force préside un

certain nombre de comités dont ceux chargés de la répartition des locaux, du parc automobile et du bien-être et pour lesquels des décisions exécutives sur les questions pertinentes sont prises et enregistrées. Compte tenu de la charge de travail actuelle du Bureau, il est proposé de transférer un poste existant d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la Cellule d'analyse conjointe de la mission afin de fournir un appui administratif quotidien au Chef adjoint de la mission/commandant adjoint de la Force. Étant donné que l'appui au Chef adjoint de la mission/commandant adjoint de la Force est actuellement fourni à tour de rôle par des officiers d'état major, le redéploiement proposé vise à assurer la continuité et à maîtriser sur un plan institutionnel et organisationnel les fonctions relevant du Bureau et de la Force.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 2

33. L'examen de la dotation en effectifs de la Cellule d'analyse conjointe de la mission a abouti à la constatation que l'un des deux postes existants d'assistant administratif (agent du Service mobile) pourrait fournir un appui suffisant au Centre en bénéficiant le cas échéant d'un soutien supplémentaire du personnel militaire. En conséquence, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau du commandant de la Force afin d'y fournir un appui administratif au commandant adjoint de la Force (se rapporter au paragraphe 32 ci-dessus).

34. La Cellule d'analyse conjointe de la mission est notamment chargée de collecter, de rassembler et d'analyser les informations provenant de diverses sources locales et internationales concernant des questions politiques, militaires et de sécurité se posant à l'échelle nationale ou dans toute la région. À l'heure actuelle, les services d'interprétation et de traduction sont fournis s'il y a lieu. Compte tenu du volume des informations qui nécessitent sur une base régulière une interprétation ou une traduction, il est proposé de transférer deux postes existants d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux administratifs de secteur afin de garantir la mémoire institutionnelle pour ce qui est des questions essentielles, de faciliter le développement des rapports avec les homologues locaux et de fournir l'appui linguistique requis à la Cellule d'analyse conjointe.

35. En raison de la fermeture de la Cellule militaire stratégique prévue le 30 juin 2010, il est proposé de supprimer les deux postes temporaires de directeur (D-2) et d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

Composante 1 : opérations

36. Au titre de la composante opérations, la FINUL, en étroite coordination avec les Forces armées libanaises, continuera d'effectuer ses patrouilles et de mener ses activités opérationnelles visant à observer la cessation des hostilités, en vue de prévenir les violations de la Ligne bleue de manière à stabiliser davantage la zone d'opérations au sud du Litani. La FINUL aidera également les Forces armées libanaises à faire en sorte que ne se trouve dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé. En

coopération avec la marine libanaise, le Groupe d'intervention navale continuera d'effectuer des patrouilles et de mener des opérations d'interdiction maritime le long de la côte libanaise. La Force intensifiera et renforcera davantage sa coopération avec les Forces armées libanaises, comme le préconise la résolution 1884 (2009) du Conseil de sécurité, et agira en liaison et coordination étroites avec celles-ci et les Forces de défense israéliennes, en vue de maintenir la cessation des hostilités et de prévenir les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil. À cet égard, la FINUL continuera de diriger, en facilitant le fonctionnement, un mécanisme tripartite regroupant des représentants des Forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes. Ce mécanisme sera l'organe central de liaison et de coordination et le dispositif requis pour s'attaquer aux questions opérationnelles et de sécurité, notamment les violations de la résolution 1701 (2006).

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres ou de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Les Forces armées libanaises sont déployées dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar située au nord de la Ligne bleue.

1.1.3 Aucun cas signalé de personnel armé, d'armes et de matériel connexe, sauf en ce qui concerne les Forces armées libanaises et la FINUL, dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue

1.1.4 Participation des deux parties aux réunions du Groupe de coordination tripartite et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 1 270 200 jours-homme de patrouille mobile, y compris création d'une capacité de réserve initiale et d'une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les activités de patrouille et d'intervention, en cas de besoin, dans les situations de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 hommes x 348 patrouilles x 365 jours)
- 545 310 jours-homme aux postes d'observations (7 hommes par poste x 3 équipes x 63 postes d'observation permanents x 365 jours et 3 hommes par poste x 57 postes d'observation choisis au hasard/temporaires x 365 jours)
- 500 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue
- 2 080 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 2 190 jours-homme de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris par des exercices opérationnels conjoints avec les Forces armées libanaises (en moyenne 3 frégates x 365 jours et 3 patrouilleurs x 365 jours)
- 2 200 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles d'interdiction maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes

- Patrouilles coordonnées avec les Forces armées libanaises, y compris 8 opérations antiroquettes, 4 patrouilles à pied et observation à 8 postes de contrôle communs par jour
- Organisation de 150 exercices, séminaires, ateliers, conférences et cours de formation communs coordonnés avec les composantes terrestres et maritimes des Forces armées libanaises pour renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre la FINUL et les Forces armées libanaises sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exigeant une attention immédiate
- Présidence de réunions tripartites, et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions à titre mensuel ou selon les besoins
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité sur la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Organisation, selon que de besoin, de dialogues stratégiques et d'autres réunions de haut niveau avec des responsables des Forces armées libanaises sur le renforcement de la liaison entre la FINUL et ces Forces, activités opérationnelles coordonnées, ajustements à opérer et formation pour accroître l'efficacité
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres incidents qui risquent d'exacerber la tension dans la zone d'opérations
- Réunions hebdomadaires de liaison et de coordination avec les autorités locales et les représentants communautaires, ainsi qu'avec les associations civiques et les organisations partenaires, d'une part en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux fins du règlement des conflits et de la mise en place d'initiatives visant à l'instauration d'un climat de confiance et, d'autre part, au sujet des progrès réalisés pour assurer la stabilité au niveau local
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec des autorités libanaises et israéliennes de haut rang, des représentants de la communauté diplomatique et les bureaux et organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture par les médias des activités de la FINUL, résumés quotidiens de l'actualité, diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, analyse mensuelle des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Fourniture quotidienne d'informations sur la FINUL aux médias locaux et internationaux, facilitation de l'accès des médias à ses activités et opérations grâce à l'organisation de visites, communiqués de presse réguliers pour donner aux médias des informations actualisées sur les activités de la FINUL, couverture photographique régulière des activités et actualités concernant la FINUL et actualisation hebdomadaire de son site Web en anglais et en arabe
- Production et distribution de matériel audiovisuel pour la télévision et la radio, émissions radiophoniques régulières et magazine bimensuel en anglais et en arabe consacré aux activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toute la zone d'opérations de la Force (6 numéros par an, 120 000 exemplaires)

- Coordination des opérations de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre avec les autorités libanaises, notamment le Centre national libanais de déminage, chargées de la destruction des mines et des munitions à dispersion dans la zone d'opérations de la FINUL
- Fourniture d'une assistance aux Forces armées libanaises et au Centre national libanais de déminage pour l'examen des données techniques fournies par les Forces de défense israéliennes sur les munitions à dispersion larguées
- Neutralisation des mines et munitions non explosées et restitution de 192 000 m² de terres déminées à la population civile locale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban	1.2.1 Meilleur fonctionnement des nouveaux bureaux de l'administration locale, au niveau des municipalités et des institutions civiques et religieuses dans le sud du Liban 1.2.2 Renforcement du rôle joué par le Gouvernement dans la fourniture de services publics (eau, assainissement et électricité, services de santé et éducation) dans toutes les communautés du sud du Liban 1.2.3 Prévention, par les Forces armées libanaises, de la présence de toute autorité en dehors de l'autorité de l'État libanais 1.2.4 Renforcement des capacités de coordination civilo-militaire des Forces armées libanaises

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les chefs communautaires sur les questions d'ordre municipal, les mesures de confiance et le règlement des questions pouvant créer des conflits entre la FINUL et la population locale
- Conseils aux autorités locales sur l'élaboration de propositions de projet à financer par les donateurs extérieurs et sur la gestion des projets et autres initiatives afin de contribuer à améliorer leur position au sein des communautés dans le sud du Liban, et conseils sur l'extension de l'autorité de l'État et l'exercice des responsabilités liées à l'administration locale
- Coordination avec les Forces armées libanaises et fourniture d'une assistance à ces forces pour améliorer la coordination entre civils et militaires grâce à des programmes de formation et des ateliers conjoints sur la gestion des projets, les techniques de négociation et de médiation, le règlement des conflits et les mesures de confiance
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à d'autres bureaux, organismes et fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants de la communauté diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne la sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, et coordination des activités avec ces entités

- Réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales dans le sud du Liban afin de coordonner les programmes, notamment ayant trait à l'environnement, aux élections, au renforcement des capacités de l'administration locale, au relèvement, au développement et à l'aide humanitaire dans la zone d'opérations
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide pour aider à répondre aux besoins sociaux au niveau des collectivités et à assurer l'accès aux services de base, et fournir un appui au renforcement des capacités et à la gestion des conflits dans le sud du Liban
- Consultations mensuelles avec les autorités locales, la société civile, les groupes locaux de femmes et les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux sur les questions relatives à l'égalité des sexes et les questions liées à la protection des droits de l'enfant
- Campagnes d'information sur le mandat et les activités de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : publications trimestrielles de dépliants (jusqu'à 25 000 exemplaires), exploitation et actualisation d'un site Web, publication régulière de communiqués de presse et d'un magazine bimensuel, production régulière de programmes radiophoniques; production de programmes vidéo hebdomadaires et mensuels (pour la télévision nationale et internationale) et diffusion en continu sur le site Web
- Organisation d'activités d'information à l'intention des populations locales en vue de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance et de faciliter le règlement des conflits

Facteurs externes

Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 : opérations

<i>Catégorie</i>	Total							
<i>I. Contingents</i>								
Effectif approuvé 2009/10	15 000							
Effectif proposé 2010/11	15 000							
Variation nette	–							
<i>II. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
						Total partiel		
Division des affaires politiques								
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	2	2	1	3	13
Effectif proposé 2010/11	–	2	4	2	3	11	3	14
Variation nette	–	1	(1)	–	1	1	–	1
Bureau des affaires civiles								
Effectif approuvé 2009/10	–	–	4	4	1	10	7	17
Effectif proposé 2010/11	–	1	4	4	1	10	7	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

Catégorie									Total
Bureau de Beyrouth									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	4	–	1	6	4	–	10
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	–	1	5	4	–	9
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Section de l'information									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	3	3	8	10	–	18
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	3	2	7	11	–	18
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
Groupe de la coordination tripartite									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	–	1	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2009/10	–	3	16	9	8	36	27	–	63
Effectif proposé 2010/11	–	3	15	9	8	35	28	–	63
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Total (I + II)									
Effectif approuvé 2009/10									15 063
Effectif proposé 2010/11									15 063
Variation nette									–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 1

37. Immédiatement après l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, un poste de chef du Bureau de Beyrouth avait été jugé nécessaire en partant du principe que la planification et la coordination des procédures et activités entre les Forces armées libanaises et la FINUL seraient pour une large part entreprises à Beyrouth, siège de ces forces armées. Cependant, les exigences opérationnelles ont amené à confier le commandement de la zone d'opérations de la FINUL à l'officier de liaison principal des Forces armées libanaises au sud. C'est ainsi que les activités de coordination et de planification essentielles ont dû être menées entre le quartier général de la Force à Naqoura et les Forces armées libanaises à Tyr, le Bureau de la FINUL à Beyrouth fournissant l'appui nécessaire, en particulier pour les questions tripartites avec les Forces armées libanaises et d'autres autorités à Beyrouth.

38. Dans ces conditions, il est proposé de réaffecter le poste existant de chef du Bureau de Beyrouth (D-1) à la Division des affaires politiques au quartier général de la Force pour y servir de Directeur adjoint de la Division, compte tenu de l'ampleur

et du volume accrus de la charge de travail de celle-ci, de la nécessité de la superviser pour le compte du Directeur qui est tenu de participer fréquemment à des réunions à Beyrouth et du besoin d'une présence constante à Naqoura. Cette réaffectation renforcerait la liaison entre les composantes organiques civiles et militaires de la mission et constituerait un apport crucial aux enquêtes de la FINUL sur les incidents survenant dans la zone d'opérations, enquêtes dont le nombre ne cesse d'augmenter.

39. Comme expliqué au paragraphe 31 plus haut, le poste existant de spécialiste des pratiques optimales (P-4) doit être transféré au Bureau du commandant de la Force en raison de la vocation d'ensemble des fonctions qu'il exerce et qui couvrent toutes les composantes de la mission.

40. Après examen de la lourde charge de travail liée à la gestion des ressources humaines, aux tâches se rapportant à la gestion budgétaire et financière ainsi qu'aux tâches administratives générales de la Division tout entière, il a été estimé nécessaire de renforcer la capacité de la Division de s'acquitter des tâches administratives qui lui incombent. En conséquence, il est proposé d'y transférer un poste existant d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la Section de l'information, afin qu'elle soit en mesure de fournir l'appui administratif, de façon efficace et en temps voulu.

Bureau de Beyrouth

41. Comme il ressort du paragraphe 38 ci-dessus, il est proposé de transférer le poste existant de chef du Bureau de Beyrouth (D-1) à la Division des affaires politiques au quartier général de la Force pour y servir de directeur adjoint de la Division. Il est donc également proposé que le poste existant d'attaché de liaison principal pour les questions politiques (P-5) du Bureau de Beyrouth fasse office de chef du Bureau de Beyrouth.

Section de l'information

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 1

42. La Section de l'information est chargée notamment de recueillir, de compiler et d'analyser les informations provenant de diverses sources médiatiques locales et internationales concernant l'évolution de la situation politique à l'échelle nationale et dans toute la région, dans la mesure où elle a une incidence sur le mandat de la Force. Trois officiers d'état-major sont actuellement chargés de coordonner les activités des différentes composantes de la FINUL aux interfaces communautaires eu égard à l'incidence des activités de ces composantes sur l'image que se fait le public de la FINUL. À cet égard, il est proposé de transférer un poste existant d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux administratifs de secteur à la Section de l'information pour y servir d'assistant d'information. La mise en service de ce poste de fonctionnaire recruté sur le plan national garantirait une prise en compte appropriée des sensibilités locales dans les directives destinées aux composantes de la FINUL.

43. Sur la base d'un examen de la dotation en effectifs de la Section, il est également proposé de transférer un poste existant d'assistant administratif (agent du Service mobile) à la Division des affaires politiques, comme il ressort du paragraphe 40 ci-dessus.

Composante 2 : appui

44. Au cours de la période considérée, la composante appui fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Force en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 404 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris ceux affectés à des postes de temporaire) et 741 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, les technologies de l'information et les transmissions, les transports terrestres, la surveillance et le contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la mission.

45. La FINUL a accepté de participer à un projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats en faveur de la composante appui. De ce fait, le cadre figurant plus bas ne donne que les indicateurs de succès et les produits faisant apparaître une amélioration des services. Les produits standard au titre de l'appui ainsi que les produits propres à la mission et les produits spécialisés ou non standard font l'objet de l'annexe II du présent rapport.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité	2.1.1 Réduction du nombre d'incidents graves liés au manque de moyens d'appui linguistique de 10 à 2 par an 2.1.2 Réduction du nombre d'accidents automobiles graves (2008/09 : 314; 2009/10 : 247; 2010/11 : 228) 2.1.3 Application intégrale du Système de suivi des fautes professionnelles et recueil d'informations fiables et actualisées concernant tous les incidents se produisant dans les missions de maintien de la paix au Moyen-Orient 2.1.4 Augmentation du nombre d'exercices effectués par les personnes relais (au moins deux exercices par mois pendant l'exercice 2010/11) 2.1.5 Augmentation du nombre de personnes relais (2009/10 : 35; 2010/11 : 60) 2.1.6 Augmentation du nombre de pairs éducateurs et d'assistants aux services de consultation volontaire (2009/10 : 200; 2010/11 : 250)

2.1.7 Augmentation du nombre de professionnels de la santé (médecins, infirmiers et personnel de laboratoire) formés à dispenser des services de consultation volontaire et de dépistage confidentiel, à respecter les précautions et principes universel de sécurité relatifs à l'application de traitements postexposition (2009/10 : 25; 2010/11 : 50)

Produits

- Renforcement des services d'appui linguistique, notamment en établissant un fichier du personnel à disposition afin d'assurer un service continu au quartier général de la Force, et en centralisant les services d'appui par langue pour mieux répondre aux besoins opérationnels
 - Mise en œuvre d'un programme d'entretien des véhicules du parc de la FINUL dans le cadre duquel ceux-ci sont révisés tous les 5 000 kilomètres, et lancement de campagnes de sécurité routière
 - Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute
 - Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, sept jours sur sept dans toute la zone d'opérations
 - Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la FINUL et des hautes personnalités en visite
 - Réévaluation des risques sécuritaires pour l'ensemble de la Force conformément aux documents contraignants du Département des services de sécurité
 - Organisation de 12 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la FINUL
 - Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Force, et contrôles de sécurité dans 50 résidences
 - Organisation de 12 exercices destinés à tester l'efficacité du plan de sécurité et du dispositif de relais
 - Poursuite des efforts de prévention du VIH par la sensibilisation du personnel de la FINUL, organisation de programmes d'initiation et promotion des rapports sexuels sans risques
 - Élaboration de neuf supports d'information et de formation sur le VIH/sida pour diffusion au personnel de la FINUL
 - Formation de 200 éducateurs en vue d'élargir et de poursuivre le programme d'éducation par les pairs, notamment en supervisant les cours que ces derniers donnent au personnel de la FINUL
 - Formation de 50 conseillers supplémentaires en vue de renforcer et d'améliorer les services de consultation et de dépistage confidentiels offerts au personnel de la FINUL et de garantir le respect des normes déontologiques pertinentes
 - Formation de 25 professionnels de la santé (médecins, infirmiers et personnel de laboratoire) pour leur apprendre à appliquer les protocoles de consultation et de dépistage confidentiels, et à respecter les précautions universelles de sécurité lors de l'application de traitements postexposition
-

Facteurs externes :

Le Gouvernement libanais assure la liberté de mouvement. Les fournisseurs et prestataires de services seront en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, appui

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Équipe Déontologie et discipline								
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	–	–	2	–	4
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	–	–	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	1	1	1	3	–	3
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	1	1	1	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel								
Effectif approuvé 2009/10	–	–	3	1	1	5	2	7
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	1	1	5	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité								
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	2	44	48	20	68
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	3	47	52	20	72
Variation nette	–	–	–	1	3	4	–	4
Division de l'appui à la mission Bureau du Directeur								
Effectif approuvé 2009/10	–	1	4	1	6	12	301	313
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	2	7	15	13	28
Variation nette	–	–	1	1	1	3	(288)	(285)
Services administratifs								
Effectif approuvé 2009/10	–	1	11	13	45	70	122	192
Effectif proposé 2010/11	–	1	12	15	49	77	138	215
Variation nette	–	–	1	2	4	7	16	23
Services d'appui intégrés								
Effectif approuvé 2009/10	–	1	23	24	173	221	358	579
Effectif proposé 2010/11	–	1	18	19	101	139	483	622
Variation nette	–	–	(5)	(5)	(72)	(82)	125	43

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Services régionaux de télécommunications et d'informatique (ancienne Section des communications et de l'informatique)									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2010/11	–	1	–	3	58	62	52	–	114
Variation nette	–	1	–	3	58	62	52	–	114
Total (Division de l'appui à la mission)									
Effectif approuvé 2009/10	–	3	38	38	224	303	781	–	1 084
Effectif proposé 2010/11	–	4	35	39	215	293	686	–	979
Variation nette	–	1	(3)	1	(9)	(10)	(95)	–	(105)
Total partiel (composante 2)									
Effectif approuvé 2009/10	–	3	42	40	268	353	803	–	1 156
Effectif proposé 2010/11	–	4	39	42	262	347	708	–	1 055
Variation nette	–	1	(3)	2	(6)	(6)	(95)	–	(101)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (composante 2)									
Effectif approuvé 2009/10	–	3	43	41	269	356	803	–	1 159
Effectif proposé 2010/11	–	4	40	43	263	350	708	–	1 058
Variation nette	–	1	(3)	2	(6)	(6)	(95)	–	(101)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 4

46. L'effectif approuvé de la Section de la sécurité comprend une Équipe de protection rapprochée de neuf personnes, soit un chef (agent du Service mobile) et huit agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), qui fourniront des services de protection rapprochée au commandant de la force ainsi qu'aux délégations et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies en visite. L'évaluation des risques sécuritaires réalisée en juillet 2009 pour le compte du Bureau du commandant de la force indique que, dans les conditions de sécurité actuelles, 13 agents de protection rapprochée sont nécessaires. Le Département de la sûreté et de

la sécurité a examiné les recommandations formulées dans l'évaluation des risques sécuritaires et les a approuvées, y compris celle tendant à renforcer les effectifs de l'Équipe de protection rapprochée. Il ressort de l'examen des effectifs de la Section qu'il est impossible de transférer du personnel de sécurité existant à l'Équipe de protection rapprochée, tous les agents étant entièrement occupés par leurs fonctions actuelles.

47. Il est donc proposé de doter la Section de quatre postes d'agent de protection rapprochée supplémentaires, en créant un poste d'agent de protection rapprochée (P-2) dont le titulaire exercerait également les fonctions de chef du Groupe de la protection rapprochée et en réaffectant trois postes de la Section des approvisionnements du Service mobile [assistant à la gestion des carburants, assistant à l'assurance qualité et assistant (gestion des avoirs et du matériel)]. Le chef du Groupe de la protection rapprochée, qui superviserait 12 agents de protection rapprochée, relèverait directement du Chef du service de sécurité et se tiendrait en contact quotidien avec le Bureau du commandant de la Force et les officiers chargés de conseiller ce dernier sur les questions relatives à sa sécurité. Les titulaires des quatre postes proposés veilleraient non seulement à ce que la protection rapprochée du commandant de la Force soit suffisante et conforme aux recommandations formulées dans la dernière évaluation des risques sécuritaires, mais aussi à ce que les personnalités et les hauts fonctionnaires des Nations Unies en visite auprès de la FINUL soit dûment protégés, comme le prévoient les procédures opérationnelles de sécurité normalisées.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 10

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 95

48. Sur la base des conclusions d'un examen détaillé des besoins en personnel et de la charge de travail de la Division de l'appui à la mission, une diminution nette de 10 postes d'agent recruté sur le plan international et de 95 postes d'agent recruté sur le plan national est proposée, ainsi qu'il est expliqué dans le détail ci-après.

49. Compte tenu de l'initiative en faveur de la régionalisation au Moyen-Orient, il est prévu de supprimer la Section des communications et de l'informatique des Services d'appui intégrés et de créer une entité distincte intitulée « Services régionaux de télécommunications et d'informatique », laquelle relèverait directement du Directeur de l'appui à la mission, ainsi qu'il est exposé en détail dans les paragraphes 88 à 95 ci-après.

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international – augmentation nette du nombre de postes : 3

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 288

50. Ainsi qu'il est précisé ci-après, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau du Directeur, composé de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur,

des bureaux d'administration de secteur et de la Section du budget, en leur adjoignant trois postes. Compte tenu du fait que l'on envisage de supprimer les bureaux d'administration de secteur, il est également proposé de restructurer les effectifs du Bureau du Directeur en supprimant 288 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

51. L'équipe de collaborateurs directs du Directeur comprend actuellement deux spécialistes de la sécurité aérienne (1 P-3 et 1 militaire). La sécurité aérienne de la FINUL dépendant désormais du Bureau régional de la sécurité aérienne installé sur la Base de soutien logistique des Nations Unies, il est proposé de changer les fonctions et le titre fonctionnel du poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3), qui deviendrait « fonctionnaire de l'administration » et serait affecté au Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Le spécialiste militaire de la sécurité aérienne, qui relève directement du Directeur de l'appui à la mission, travaillerait en étroite collaboration avec le Bureau régional de la sécurité aérienne installé sur la Base de soutien logistique des Nations Unies au développement et à la maintenance du programme de sécurité aérienne de la FINUL et participerait aux enquêtes sur les incidents aériens, qui feraient l'objet de rapports conjoints destinés au Bureau régional de la sécurité aérienne installé sur la Base de soutien logistique des Nations Unies et à la Section de la sécurité aérienne de la Division du soutien logistique, au Siège.

52. Dernièrement, le contrôle de toutes les missions de maintien de la paix, y compris la FINUL, s'est sensiblement accru, ce qui a entraîné une multiplication des observations formulées à l'issue d'audits et une augmentation du nombre d'enquêtes et d'investigations, sur le plan tant interne qu'externe. À l'heure actuelle, c'est un fonctionnaire de l'administration du Bureau du Chef des services administratifs qui coordonne toutes les fonctions d'audit, mais cet arrangement n'est plus viable. Répondre aux observations et aux recommandations issues des audits suppose en effet de gros efforts de coordination et exige de procéder à l'étude et l'analyse détaillées des réponses fournies par les différents administrateurs de programme en vue de les regrouper pour examen final par les hauts responsables de la Force.

53. Il est donc proposé de créer, au sein de l'équipe de collaborateurs directs du Bureau du Directeur, un Groupe de la mise aux normes et du suivi qui s'acquitterait des fonctions actuellement exécutées par les commissions d'enquête et coordonnerait les réponses aux observations formulées à l'issue des audits, y compris concernant l'élaboration et l'application des procédures de gestion des risques. Ce groupe comporterait six postes. Il est donc proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-4) et de réaffecter cinq postes d'autres bureaux pour remplir les fonctions de fonctionnaire d'administration (2 P-3), d'assistant administratif (2 agents du Service mobile) et d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-4) serait chargé de contrôler et de superviser les activités des commissions d'enquête, d'une part, et du Groupe de la mise aux normes et du suivi, d'autre part, et serait le premier point de contact des auditeurs et des enquêteurs, tant internes qu'externes. Il lui incomberait également de soutenir le comité local des passations de marchés ainsi que d'examiner les réponses fournies par les administrateurs de programme aux recommandations issues des audits et de veiller à l'application desdites recommandations. Il est proposé de doter le Groupe de deux postes de fonctionnaire d'administration (P-3) en réaffectant le poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) de l'équipe de collaborateurs directs du

Directeur et le poste d'administrateur chargé de la cession des actifs (P-3) de la Section des services généraux. Les titulaires de ces postes aideraient le fonctionnaire d'administration (hors classe) à traiter les questions liées aux audits internes et externes, aux commissions d'enquête et au comité local des passations de marchés. Il est également proposé de doter le Groupe de deux postes d'assistant administratif (agents du Service mobile) en réaffectant un poste d'assistant (gestion des avoirs) de la Section des approvisionnements et un poste d'assistant au contrôle des mouvements de la Section du contrôle des mouvements. Les titulaires de ces postes aideraient les deux fonctionnaires d'administration à garantir que les règles de procédure et les documents d'orientation y afférant sont à jour et à faire un premier examen de toutes les demandes d'autorisation de voyage et de remboursement des frais connexes présentées par le personnel civil et militaire avant qu'elles ne soient validées. Les assistants administratifs contribueraient également à l'élaboration de rapports sur l'état d'avancement de toutes les activités en cours et au suivi de questions intersectorielles constantes dont la coordination pourrait devoir être centralisée. Il est proposé d'établir un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) en transférant un poste des bureaux d'administration de secteur.

54. Il est proposé de transférer tous les postes des bureaux d'administration de secteur à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur et de créer un nouveau groupe intitulé « Groupe de l'appui à la mission en matière de planification et d'orientations – Bureau de Beyrouth », qui serait composé de neuf postes, soit un poste de chef de groupe (P-4), un poste de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant administratif, 4 assistants d'équipe et 2 plantons/chauffeurs). Le personnel administratif du Bureau de Beyrouth, qui relevait jusqu'à présent des bureaux d'administration de secteur, ferait alors partie des effectifs du Groupe. Le chef de groupe (P-4) serait chargé d'assurer l'appui du Bureau de Beyrouth aux sections basées à Naqoura, qui dépendent de lui pour régler toutes les questions relevant de l'accord sur le statut des forces. Le Groupe serait en outre chargé de rédiger les documents d'orientation de l'appui à la mission; de gérer les mémorandums d'accord avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Groupe d'observateurs au Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre des opérations d'information sur la sécurité du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'armée libanaise; et de superviser la coopération régionale, notamment en examinant la possibilité de réaliser des économies d'échelle au niveau des services communs aux différentes missions dans la région [ONUST, FNUOD, UNFICYP et Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)].

55. Enfin, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur, il est également proposé de renforcer ses capacités de gestion en lui adjoignant un poste d'assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), transféré de la Section des approvisionnements.

56. Au sein de la Section du budget, il est proposé de transformer un poste d'assistant (budget) de la catégorie des agents du Service mobile à celle des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Cette section est basée au

quartier général de la Force à Naqoura mais soutient d'autres sections basées tant au quartier général que dans les secteurs et à Beyrouth. Étant donné qu'il existe des candidats qualifiés sur le marché national du travail, il a été déterminé que les fonctions attachées au poste pouvaient être confiées à un agent recruté sur le plan national. Le titulaire devra utiliser les systèmes de contrôle budgétaire hors siège, et notamment extraire des informations du Système de gestion du personnel des missions, du système SUN, du Système intégré de gestion (SIG), du mécanisme de contrôle des fonds et des systèmes Mercury et Galiléo pour établir des rapports mensuels destinés aux gestionnaires.

57. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 plus haut, il est proposé de supprimer les bureaux d'administration de secteur. Sur les 300 postes approuvés pour l'exercice 2009/10, il est désormais proposé de transférer deux postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et un poste d'administrateur recruté sur le plan national, ainsi que de réaffecter 221 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à d'autres sections ou bureaux et d'en supprimer 76.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international – augmentation nette du nombre de postes : 7

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes : 16

58. Après examen de la dotation en effectifs de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de renforcer les effectifs des services administratifs en leur adjoignant sept postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-4, 2 P-3 et 4 agents du Service mobile).

59. Au sein de la Section du personnel, il est proposé de créer un Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs afin de centraliser les activités liées au recrutement des agents recrutés sur les plans national et international, lesquelles sont actuellement réparties par catégorie de personnel. La FINUL a demandé une délégation de pouvoir supplémentaire pour pouvoir recruter jusqu'au niveau D-1, au motif que la capacité de la Section est renforcée. Il est proposé que le Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs compte quatre postes, dont deux postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-4 et 1 P-3), un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré de la Section du personnel. Trois de ces quatre postes seraient établis grâce à la réaffectation d'un poste de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks de la Section de la gestion du matériel (P-4) et à la réaffectation d'un poste de coordonnateur régional (P-3) et d'un poste d'assistant à la facturation (agent du Service mobile) de la Section des communications et de l'informatique.

60. Pour centraliser les activités de recrutement, il faudrait que le Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs soit dirigé par un spécialiste des ressources humaines (P-4) qui serait en contact avec les directeurs de programme à différents niveaux, superviserait toutes les activités de recrutement, et communiquerait directement avec les hauts responsables concernant les questions

liées au recrutement d'agents sur les plans national et international. Une coordination plus étroite et la centralisation des fonctions pertinentes devraient permettre d'accélérer le processus de recrutement. Le Groupe serait chargé de rédiger tous les avis de vacances de poste, d'examiner les candidatures et de présélectionner les candidats; d'organiser et de faire passer les entretiens; et de faire des recommandations quant à la sélection des candidats. Ses membres feraient de droit partie des organes locaux de nomination et de promotion, et adresseraient aux bureaux clients des recommandations concernant tout changement à apporter aux procédures de recrutement.

61. Il est également proposé de créer un Groupe de l'administration du personnel afin de donner à la Section du personnel davantage de moyens pour administrer les prestations versées au personnel. Ce groupe comprendrait trois postes, soit un nouveau poste de chef du Groupe du personnel recruté sur le plan international (P-3) et deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agents du Service mobile), obtenus grâce à la réaffectation d'un poste d'assistant à la facturation et au transfert interne d'un assistant chargé des ressources humaines s'occupant des prestations versées au personnel recruté sur le plan local. Il superviserait le travail du personnel affecté au Groupe du personnel recruté sur le plan national et au Groupe du personnel recruté sur le plan international et veillerait à ce que l'administration des prestations soit rigoureusement conforme aux règlements, règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

62. Il est également proposé de créer un Groupe des dossiers du personnel composé d'un chef de groupe (P-3) assisté d'un commis-planton chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le poste de P-3 serait établi grâce à la réaffectation d'un poste d'officier du transport de la Section du transport, et le poste d'agent des services généraux grâce à la réaffectation d'un poste d'assistant aux services linguistiques des Bureaux d'administration de secteur. Le quartier général de la FINUL s'étendant sur environ 4 kilomètres carrés, ce Groupe serait chargé de veiller à la prompte et correcte distribution des dossiers du personnel entre les différents bureaux et de fournir les services de plantons à la Division de l'appui à la mission. Ses membres devraient également conduire les candidats de l'entrée principale des locaux de la FINUL jusqu'aux bureaux de la Section du personnel, accompagner ceux qui ont été sélectionnés jusqu'à l'endroit où ils doivent passer l'examen médical préalable à l'engagement, et escorter les retraités qui se rendent dans les locaux de la FINUL pour régler des questions relatives aux droits à pension et à des problèmes médicaux survenus après la cessation de service.

63. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Examen exhaustif des besoins de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix en matière de qualité de vie et de loisirs » (document A/62/663), la FINUL a créé un Comité de la qualité de vie et des loisirs en vue de proposer davantage d'activités destinées à améliorer la qualité de vie des personnels militaire et civil. À l'heure actuelle, c'est le Conseiller du personnel de la FINUL qui coordonne ces activités sans bénéficier d'aucun soutien administratif. Or, si on veut améliorer la qualité de vie des différentes catégories de personnel des missions, il faut lui fournir un appui. Il est donc proposé de doter le Comité de deux postes d'assistant social (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) en réaffectant un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) de la Section des communications et de l'informatique et un

poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux d'administration de secteur.

64. À la Section des services généraux, des moyens supplémentaires seront nécessaires pour gérer le nouveau contrat de restauration approuvé durant l'exercice 2008/09 ainsi que le contrat relatif à l'économat de la FINUL pour l'exercice 2010/11, en particulier pour assurer un contrôle continu de la qualité. À cette fin, et conformément aux recommandations pertinentes issues des audits, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) de la Section des communications et de l'informatique et de changer son titre fonctionnel, qui deviendrait « assistant assurance qualité ». Le titulaire de ce poste procéderait à des inspections sur place, répondrait aux demandes de la Section de la gestion des contrats, enquêterait sur les allégations de non-respect des obligations contractuelles par les fournisseurs, rédigerait régulièrement des rapports d'exécution, et établirait ou modifierait le cahier des charges. Il veillerait également à ce que les services fournis dans le cadre de divers contrats soient conformes aux spécifications, et fournirait de la documentation à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix sur l'expérience de la Force en matière de contrats passés avec des fournisseurs et les enseignements qu'elle en a tirés.

65. En outre, après examen des fonctions qui incombent à la Division de l'appui à la mission, il est proposé de transférer les responsabilités du Groupe des cessions de matériel à la Section de la gestion du matériel des Services d'appui intégrés, afin de dégager des synergies. Il est donc proposé de transférer deux postes d'assistant chargé de la cession des actifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel. En outre, puisqu'il a été déterminé que la Section de la gestion du matériel compte suffisamment de gestionnaires pour superviser l'exécution des tâches supplémentaires découlant du transfert des deux postes susmentionnés, il est proposé de réaffecter le poste d'administrateur chargé de la cession des actifs (P-3) à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission et de changer son titre fonctionnel, qui deviendrait « fonctionnaire d'administration » au sein du Groupe de la gestion des contrats.

66. À la Section des services généraux, le Groupe du courrier et de la valise diplomatique se compose actuellement d'un seul agent recruté sur le plan international et de deux agents des services généraux recrutés sur le plan national. Il ressort de l'examen de la charge de travail du Groupe, qu'il n'a pas, à l'heure actuelle, la capacité de s'acquitter des tâches supplémentaires liées à la centralisation de tous les systèmes d'archive dans un seul endroit et une seule base de données. Parmi ces tâches supplémentaires, il faudrait inventorier précisément toutes les archives de la Force, désigner des coordonnateurs et organiser des ateliers de formation aux techniques d'archivage. Afin de renforcer les capacités du Groupe, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile) de la Section des communications et de l'informatique et de changer son titre fonctionnel, qui deviendrait « assistant d'enregistrement ».

67. En outre, compte tenu du transfert des responsabilités d'organisation des voyages de plus de 200 officiers d'état-major de la Force, qui n'incombent plus au Département de l'appui aux missions mais à la FINUL, il a été jugé nécessaire d'agrandir le Groupe des voyages de la Section des services généraux, dans la

mesure où ses ressources actuelles sont entièrement occupées à organiser les voyages du personnel civil ainsi qu'environ 70 déplacements supplémentaires liés à des rapatriements sanitaires ou de bienveillance. Ce nouvel arrangement nécessiterait une coordination accrue entre la partie du Groupe chargée d'organiser les voyages du personnel militaire et le Siège des Nations Unies, par l'intermédiaire du module Voyages et relève du personnel militaire et de police. Pour permettre l'exécution des fonctions supplémentaires liées à l'organisation des voyages des officiers d'état-major, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux d'administration de secteur et de changer son titre fonctionnel, qui deviendrait « assistant chargé des voyages ».

68. Il est de surcroît proposé de réaffecter 13 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des Bureaux d'administration de secteur et de changer leur titre fonctionnel, qui deviendrait « assistant (gestion des installations) ». Compte tenu de l'attribution du contrat de ramassage des ordures ménagères dans la zone d'opérations et de la taille du quartier général de la Force à Naqoura, lequel compte notamment deux nouveaux héliports, ces 13 postes sont nécessaires pour garantir un service ininterrompu au quartier général pendant la période de transfert des bureaux et des logements. Les assistants (gestion des installations) exécuteraient des fonctions de concierge et de factotum, entretiendraient les terrains, et participeraient au transfert des bureaux et des logements au quartier général.

69. Enfin, s'agissant des fonctions de réception et d'inspection, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux d'administration de secteur à la Section des services généraux et de changer son titre fonctionnel, qui deviendrait « assistant à la réception et à l'inspection ». Ce poste supplémentaire est rendu nécessaire par la modification des modalités de livraison des rations alimentaires et du carburant. En effet, alors que les livraisons s'effectuaient dans un entrepôt central, le titulaire du contrat de rations et le fournisseur de carburant doivent désormais livrer leurs produits respectifs à différentes bases et différentes stations-service dans la zone d'opérations. En conséquence, le groupe de la réception et de l'inspection du matériel de la Section aura besoin de capacités additionnelles, ses ressources actuelles ne pouvant pas se charger des fonctions supplémentaires liées à la décentralisation des livraisons, qui impliquent un surcroît de temps et de déplacements.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 82

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes 125

70. Dans le cadre de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient, il est proposé que la Section des communications et de l'informatique ne fasse plus partie des Services d'appui intégrés et que les Services régionaux de télécommunications et d'informatique soient créés en tant qu'unité administrative indépendante, comme il est expliqué aux paragraphes 88 à 95 ci-dessous. La suppression proposée de la Section des communications et de l'informatique se traduirait par une réduction de

131 postes au total, dont 69 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3 et 62 agents du Service mobile) et 62 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national.

71. Concernant le Bureau du chef des Services d'appui intégrés, il est proposé que le poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit réaffecté de la Section des approvisionnements au service du chef adjoint des Services d'appui intégrés, qui ne dispose pas pour l'instant d'un appui administratif propre. Le titulaire du poste serait chargé de tâches administratives et de secrétariat, comme la réception et le classement de la correspondance, la rédaction et la relecture de la correspondance et des rapports courants et la prise de notes aux réunions, selon les besoins. Le titulaire serait par ailleurs chargé de prendre les rendez-vous, d'organiser les réunions et de gérer et tenir à jour le système de classement.

72. Il est de même proposé de réaffecter un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux d'administration de secteur au Bureau du chef des Services d'appui intégrés. Le titulaire du poste serait chargé de suivre tous les comptes des Services d'appui intégrés sur le terrain et au Siège, d'établir des rapports financiers et de les analyser, d'assurer la liaison avec toutes les unités à comptabilité autonome dépendant des Services d'appui intégrés et de collationner, coordonner et consolider les données relatives aux activités des Services d'appui intégrés ayant trait aux acquisitions, dépenses, analyses des stocks et projets de budget pour aider à la planification stratégique et repérer le plus tôt possible d'éventuels problèmes. Il serait aussi chargé d'assurer la liaison avec la composante militaire et d'autres composantes pour fournir une assistance en cas de demandes portant sur les services proposés par les Services d'appui intégrés.

73. Concernant la Section de la gestion du matériel, il est proposé que le poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks (P-4) soit réaffecté au Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs de la Section du personnel. À l'origine, ce poste avait été créé pour diriger tous les groupes chargés de la gestion du matériel appartenant à l'ONU, à savoir la réception et l'inspection, le contrôle du matériel et des stocks, la cession du matériel et les réclamations. Toutefois, compte tenu des résultats de l'étude des responsabilités au sein de la Division de l'appui à la mission, il a été décidé que les fonctions relatives à la réception, à l'inspection et aux réclamations resteraient de la compétence de la Section des services généraux et que, par conséquent, le poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks était redondant.

74. Comme il est indiqué au paragraphe 65 ci-dessus, il est proposé de transférer deux postes d'assistant (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe des cessions de matériel à la Section des services généraux. Cette proposition s'explique principalement par le fait que toutes les étapes du processus de sortie du bilan doivent être réalisées par une seule entité administrative pour créer une synergie et accélérer le processus de cession, dernière étape de la sortie du bilan. La proposition vise aussi à réduire les risques et vient répondre aux observations faites dans l'audit précédent sur les retards dans la finalisation du processus de cession du matériel. Par ailleurs, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant chargé des transports (agent du Service mobile) de la Section des transports à la Section de la gestion du matériel et que le titre

fonctionnel devienne assistant chargé de la cession des actifs (agent du Service mobile), pour renforcer la capacité du Groupe à assumer les fonctions de cession des actifs d'une manière efficace et dans les délais prévus.

75. Compte tenu de la charge de travail de la Section des approvisionnements, il est proposé de réduire ses effectifs de huit postes au total (5 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en réaffectant cinq postes (agents du Service mobile) et en transférant un poste (agent des services généraux recruté sur le plan national) vers d'autres sections ou bureaux, et en supprimant deux postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La réduction des effectifs proposée s'explique par la signature d'un contrat d'approvisionnement en carburant clef en main, aux termes duquel l'adjudicataire assume l'essentiel des responsabilités s'agissant de la livraison de carburant, le fonctionnement et la maintenance des équipements de stockage des carburants, la gestion des stocks de carburants stratégiques et opérationnels et la fourniture de gaz de pétrole liquéfié, de pétrole et d'autres produits connexes, ce qui rend superflue la présence de personnel supplémentaire dans la Section. Ainsi, un poste d'assistant aux fournitures (agent du Service mobile) et un poste d'assistant aux entrepôts (agent du Service mobile) seraient réaffectés au Cabinet du directeur de l'appui à la mission (voir par. 53 et 55 ci-dessus), et un poste d'assistant au service des carburants (agent du Service mobile), un poste d'assistant à l'assurance qualité (agent du Service mobile) et un poste d'assistant à la gestion des avoirs (agent du Service mobile) seraient parallèlement réaffectés à la Section de la sécurité (voir par. 47 ci-dessus). Par ailleurs, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant à la gestion des avoirs (agent des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de l'approvisionnement général, compte tenu du personnel nécessaire pour appuyer l'effectif moyen de militaires. Enfin, il est aussi proposé de réaffecter un poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef des Services d'appui intégrés pour occuper les fonctions d'assistant administratif.

76. Concernant la Section des services médicaux, il est proposé de transformer le poste de pharmacien de classe P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Étant donné qu'il existe des candidats libanais dûment qualifiés, cette proposition vise à soutenir le renforcement des capacités nationales et à tirer profit des connaissances d'un agent recruté sur le plan national pour assurer la liaison avec les hôpitaux locaux, les médecins et les pharmacies situés dans la zone de la mission et pour faciliter les échanges dans la langue locale au sujet des traitements prescrits aux patients venus des villages voisins et traités dans les hôpitaux de niveau II de la FINUL. Par ailleurs, il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des transports de manière à disposer d'un chauffeur d'ambulance affecté à temps plein au transport des patients vers les hôpitaux, au transport des prélèvements sanguins et à la livraison de produits pharmaceutiques ou de prélèvements et de documents connexes. Le titulaire devrait posséder un diplôme de secouriste et serait d'astreinte pour répondre aux urgences médicales.

77. En supposant que la composante militaire de la Force reste à son niveau actuel, il a été établi que la Section du contrôle des mouvements serait en mesure de réaliser ses objectifs avec ses effectifs actuels. Par conséquent, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service

mobile) actuellement vacant au Bureau du directeur de l'appui à la mission pour occuper les fonctions d'assistant administratif du nouveau Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi (voir par. 53 ci-dessus). Par ailleurs, il est proposé qu'un poste de fonctionnaire du contrôle des mouvements (P-4) soit transformé en poste d'agent du Service mobile (1^{re} classe) et que son titre fonctionnel devienne assistant aux contrôles des mouvements. Cette proposition découle du constat que ce poste exige des connaissances approfondies et pratiques ainsi qu'une expérience sur le terrain.

78. Concernant la Section des services du génie, le Groupe des opérations est dirigé par un ingénieur qui supervise les projets de construction et la gestion des installations, notamment divers services techniques (production d'énergie, électricité, chauffage, ventilation et climatisation, plomberie, menuiserie, métallurgie, maçonnerie et peinture). Outre la fourniture de services techniques en interne et d'un appui à 64 positions de la FINUL, le Groupe des opérations vérifie les aspects techniques des travaux réalisés par les sous-traitants et s'assure que les tâches exécutées par les contingents autonomes sont conformes aux normes de la mission et au programme d'entretien. Les questions environnementales au sein de la Force ayant été traitées de manière ponctuelle, il est proposé de mettre en place un Groupe de l'environnement et de l'assainissement, qui serait dirigé par un ingénieur (environnement et assainissement). Ce poste pourrait être établi par la réaffectation du poste de chef adjoint de la Section des transports (P-4). Le titulaire du poste serait chargé de superviser la surveillance et le contrôle de l'élimination sans risques de toutes les matières solides, liquides et dangereuses et d'assurer la coordination avec des partenaires internes comme externes pour mettre en conformité les activités d'élimination des déchets de la FINUL. Par ailleurs, la FINUL a désormais sous sa responsabilité 26 usines de traitement des eaux usées pour 64 positions militaires et elle n'est donc plus dépendante de ressources en eau contrôlées de l'extérieur. Le titulaire du poste serait aidé par 19 membres du personnel (1 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seraient réaffectés d'autres groupes dépendant de la Section des services du génie.

79. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste de géomètre (P-2) pour permettre à la Section des services du génie de terminer plus rapidement l'abornement de la Ligne bleue et aider l'Armée libanaise à construire la route parallèle à la Ligne.

80. Enfin, il est proposé de réaffecter 16 postes correspondant à des fonctions relevant du génie [peintres, maçons, électriciens, soudeurs, menuisiers, mécaniciens (groupes électrogènes) et techniciens (assainissement)] (agents des services généraux recrutés sur le plan national) des bureaux d'administration de secteur, qu'il est proposé de supprimer. Étant donné que la supervision technique et l'attribution des tâches de ces postes ont été assurées par la Section des services du génie depuis le renforcement de la Force, la réaffectation des postes proposée vise à régulariser le contrôle et la supervision de ceux-ci.

81. Concernant le Centre des opérations logistiques conjointes, il est proposé de mettre en place un Groupe d'appui linguistique, comprenant un poste d'attaché administratif (agent du Service mobile), 166 postes d'assistants linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes d'assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en réaffectant ces postes depuis les bureaux d'administration de secteur, qu'il est

proposé de supprimer. Comme suite à l'étude des besoins en matière d'appui linguistique depuis l'élargissement de la FINUL au cours de l'exercice 2006/07, il a été décidé que les fonctions d'appui linguistique viendraient compléter les activités d'appui fournies par le Centre des opérations logistiques conjointes, qui est déjà représenté dans les secteurs. Par conséquent, il a également été décidé de rationaliser et consolider la supervision et la gestion des services d'appui linguistique pour assurer une prestation de services efficace à la Force. Cette proposition prend aussi en compte les observations faites dans l'audit précédent sur les carences dans la gestion des assistants linguistiques affectés dans les secteurs et au quartier général de la Force.

82. Le poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) aiderait à améliorer la structure de gestion des assistants linguistiques affectés aux unités militaires. Compte tenu du nombre d'assistants linguistiques dispersés sur l'ensemble de la zone d'opérations, il est proposé de transférer deux postes d'assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés de superviser les assistants linguistiques affectés à différentes unités militaires dans les secteurs.

83. Un examen de la structure des effectifs et de la charge de travail de la Section des transports a montré que quelques ajustements étaient nécessaires. Comme il est indiqué au paragraphe 78 ci-dessus, il est proposé que le poste de chef adjoint de la Section des transports (P-4) soit réaffecté à la Section des services du génie du fait du regroupement de certaines fonctions essentielles, de la rationalisation de la Section des transports dans son ensemble et de la décision de confier les fonctions de ce poste au chef de la Section des transports et à deux responsables des transports (agents du Service mobile), qui ont permis d'améliorer le contrôle et la responsabilisation au sein de la Section.

84. Par ailleurs, il est proposé qu'un poste de fonctionnaire chargé des transports (P-3) soit réaffecté au Groupe des dossiers du personnel de la Section du personnel dont la création a également été proposée. Compte tenu de la baisse de la valeur globale des pièces détachées pour véhicules et du transfert prévu de ces pièces vers un site central de l'état-major étendu, il a été établi que les fonctions du poste, qui couvraient la gestion et la coordination des stocks de pièces détachées pour véhicules, pouvaient être assumées par les autres fonctionnaires chargés des transports de la Section. Il est aussi proposé de réaffecter un poste d'assistant chargé des transports (agent du Service mobile) à la Section de la gestion du matériel.

85. En outre, il est proposé de supprimer six postes d'assistants chargés des transports (agents du Service mobile) compte tenu des résultats de l'étude de la structure et de la charge de travail de la Section dans sa totalité, qui a débouché sur une meilleure rationalisation des fonctions et sur l'absorption des fonctions attachées à ces postes par d'autres postes de la Section.

86. Il est aussi proposé de transférer sept postes, dont quatre mécaniciens auto, deux assistants magasiniers et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), des bureaux d'administration de secteur, compte tenu de la suppression proposée des bureaux d'administration de secteur et du fait que ces postes étaient gérés par la Section des transports. Par ailleurs, il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des services médicaux. Enfin, en raison de la rationalisation de la structure organisationnelle de la Section, il est proposé de supprimer sept

postes : un assistant de bureau, un assistant des transports, un technicien de service, un chauffeur de poids lourds, un ouvrier préposé à la maintenance, un chauffeur et un commis (stocks et fournitures) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

87. Concernant la Section des opérations aériennes, il est proposé qu'un poste de spécialiste des transports aériens (agent du Service mobile), qui dirige le Groupe de la conformité technique, soit transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et que son titre fonctionnel soit dorénavant celui d'assistant aux transports aériens. Afin d'utiliser au mieux les connaissances, la culture et les connaissances linguistiques du personnel recruté sur le plan national des organismes aéronautiques, ainsi que pour améliorer le renforcement des capacités au niveau national, les fonctions du poste comprendraient la collecte, l'archivage et la diffusion des informations et des prévisions météorologiques quotidiennes destinées au centre d'opérations aériennes.

**Services régionaux de télécommunications et d'informatique
(anciennement Section des communications et de l'informatique)**

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 62

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 52

88. Comme il est indiqué aux paragraphes 27, 28 et 70 ci-dessus, il est proposé de supprimer la Section des communications et de l'informatique qui fait partie des Services d'appui intégrés et de créer une unité administrative distincte dénommée Services régionaux de télécommunications et d'informatique, dans le cadre de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient. Sur la base des 131 postes approuvés pour 2009/10, dont 69 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3 et 62 agents du Service mobile) et 62 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour la Section des communications et de l'informatique, il est proposé que les Services régionaux de télécommunications et d'informatique comprennent un total de 114 postes, dont 62 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 D-1, 3 P-3 et 58 agents du Service mobile) et 52 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, soit une diminution de 17 postes (7 postes internationaux et 10 postes nationaux) par rapport aux effectifs approuvés pour 2009/10.

89. Sous l'autorité directe du Directeur de l'appui à la mission, les Services régionaux de télécommunications et d'informatique élaboreraient et mettraient en place un cadre commun pour relier les applications stratégiques pour la Force. La création des Services régionaux de télécommunications et d'informatique vise à améliorer la prestation des services dans les secteurs, notamment en ce qui concerne les vidéoconférences sur IP, les communications cryptées et sécurisées, la continuité des opérations et la reprise après sinistre, les communications d'urgence et la conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelle, les programmes régionaux de formation, la coordination des fréquences et la mise en place de nouveaux services issus d'une gestion régionale stratégique et efficace. L'initiative de régionalisation devrait avoir des effets bénéfiques pour les utilisateurs de ces services dans les quatre opérations au Moyen-Orient (FNUOD, FINUL, UNFICYP

et ONUST), soit en moyenne 14 655 militaires, 153 observateurs militaires, 69 policiers des Nations Unies et près de 1 800 civils déployés.

90. La FINUL, la FNUOD, l'UNFICYP et l'ONUST coopèrent déjà, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications, ce qui favorise la mise en place de plates-formes communes et l'intégration. Ces dernières années, les réunions bisannuelles des composantes technologies de l'information et des communications des quatre missions, portant notamment sur la conception et la mise en œuvre des systèmes régionaux d'information, la mise en commun des logiciels régionaux et l'organisation de sessions de formation, ont permis de faire des avancées notables. Comme il est indiqué au paragraphe 94 du rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/696), la prestation coordonnée de services ayant trait aux technologies de l'information et des communications au moyen d'une gestion régionale stratégique éviterait les chevauchements d'activité, permettrait des économies d'échelle et éliminerait les disparités de service entre les missions. L'initiative de régionalisation vise à officialiser l'unité des efforts des quatre missions en modifiant la structure organisationnelle de l'appui aux technologies de l'information et des communications grâce à la mise en place proposée des Services régionaux de télécommunications et d'informatique.

91. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le poste de chef des Services régionaux de télécommunications et d'informatique soit créé à la classe D-1 par le reclassement du poste de chef de service (P-5). Ce poste et celui de chef adjoint des Services régionaux de télécommunications et d'informatique (P-5) proposés dans le cadre du projet de budget de la FNUOD pour 2010/11 sont considérés comme essentiels pour assurer la responsabilité d'une gestion régionale stratégique efficace des technologies de l'information et des communications, en éliminant les doubles emplois, en créant des économies d'échelle et en éliminant les disparités entre les services fournis aux missions. Le chef des Services régionaux de télécommunications et d'informatique participerait à des conférences régionales des chefs de mission et des directeurs ou chefs de l'appui aux missions pour participer à la formulation d'une direction stratégique; interagir avec de hauts fonctionnaires au niveau ministériel pour formuler des accords avec les gouvernements hôtes dans les zones de prestation de services par l'intermédiaire d'une infrastructure nationale et pour examiner des questions complexes relatives aux fréquences radio; et diriger l'harmonisation de l'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et autres partenaires d'exécution dans la région.

92. Au vu de l'examen du projet de structure des Services régionaux de télécommunications et d'informatique, il est aussi proposé qu'un poste de directeur général de l'informatique soit reclassé de la catégorie des administrateurs (P-4) à celle d'agent du Service mobile (1^{re} classe). Cette proposition est fondée sur le constat que la gestion du Groupe de l'informatique des Services régionaux de télécommunications et d'informatique exige une approche pratique de la fourniture de solutions informatiques dans des conditions difficiles. Il est donc prévu que le reclassement du poste à la catégorie des agents du Service mobile (1^{re} classe) attire des candidats possédant les qualifications techniques requises pour gérer des services informatiques courants et d'urgence.

93. Par ailleurs, compte tenu de la régionalisation des services d'appui aux missions en matière de technologies de l'information et des communications au

Moyen-Orient, il est proposé de supprimer un poste de chef des communications (P-4), dans la mesure où les fonctions qui s'y rattachent peuvent être assumées par la nouvelle structure de recrutement régional en mettant à profit l'expérience d'autres officiers responsables des transmissions dans le domaine de la planification et de l'exécution des initiatives régionales.

94. De même, il est proposé qu'un poste de coordonnateur régional (P-3) soit réaffecté au Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs de la Section du personnel, comme il est expliqué au paragraphe 59 ci-dessus. Du fait de la régionalisation, les fonctions attachées à ce poste passeraient sous la responsabilité d'un centre d'appui et de coordination des missions au Moyen-Orient qui serait chargé de gérer et coordonner les éléments d'appui nécessaires dans les sites éloignées des quatre missions.

95. En outre, il est proposé que trois postes de technicien radio, de préposé à la facturation et d'informaticien adjoint (agent du Service mobile) soient réaffectés à la Section du personnel et que deux postes d'assistant informaticien et de technicien en télécommunications (agent du Service mobile) soient réaffectés à la Section des services généraux. Enfin, il est proposé que 10 postes (1 assistant administratif, 1 technicien radio, 1 technicien spécialiste des transmissions par satellite, 1 technicien des services téléphoniques, 1 assistant chargé des stocks, 1 opérateur de standard, 3 préposés à la facturation et 1 assistant informaticien) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) soient supprimés, puisque l'approche régionale et intégrée de la prestation de services informatiques et de télécommunications aux quatre missions de la région a pour but d'éliminer les doubles emplois, pour mettre à profit l'expérience régionale et gagner en efficacité grâce à une plus grande uniformité dans la prestation des services. Les fonctions attachées à ces postes seront assumées par la structure régionale d'effectifs proposée.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	296 179,4	319 579,7	307 027,1	(12 552,6)	(3,9)
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	296 179,4	319 579,7	307 027,1	(12 552,6)	(3,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	55 817,4	58 943,8	62 850,2	3 906,4	6,6
Personnel recruté sur le plan national	33 013,2	37 041,7	35 788,4	(1 253,3)	(3,4)
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	790,5	1 000,9	549,1	(451,8)	(45,1)
Total partiel	89 621,1	96 986,4	99 187,7	2 201,3	2,3
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	6,3	309,0	304,7	(4,3)	(1,4)
Voyages	1 135,7	1 296,3	1 383,9	87,6	6,8
Installations et infrastructures	66 388,1	64 121,3	56 667,3	(7 454,0)	(11,6)
Transports terrestres	19 122,9	14 213,8	10 595,5	(3 618,3)	(25,5)
Transports aériens	9 000,4	8 524,6	9 341,1	816,5	9,6
Transports maritimes ou fluviaux	53 517,2	42 130,1	41 747,4	(382,7)	(0,9)
Communications	19 961,8	19 225,9	18 448,6	(777,3)	(4,0)
Informatique	4 568,7	5 617,3	5 038,2	(579,1)	(10,3)
Services médicaux	5 857,5	6 674,9	4 730,3	(1 944,6)	(29,1)
Matériel spécial	4 598,6	5 622,3	5 500,5	(121,8)	(2,2)
Fournitures, services et matériel divers	5 079,4	4 997,6	4 064,6	(933,0)	(18,7)
Projets à effet rapide	499,1	500,0	500,0	—	—
Total partiel	189 735,7	173 233,1	158 322,1	(14 911,0)	(8,6)
Total brut	575 536,2	589 799,2	564 536,9	(25 262,3)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 707,7	10 898,4	11 979,8	1 081,4	9,9
Total net	564 828,5	578 900,8	552 557,1	(26 343,7)	(4,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	575 536,2	589 799,2	564 536,9	(25 262,3)	(4,3)

B. Contributions non budgétisées

96. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	6 850,9
Total	6 850,9

^a Représente les terrains et les locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation de PC arrière, le quartier général de la mission à Naqoura et des postes militaires.

C. Gains d'efficacité

97. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Communications et informatique	1 131,0	Réduction du nombre de pièces détachées pour les communications et l'informatique grâce à la régionalisation au Moyen-Orient
Communications par réseaux commerciaux	125,0	Accès aux marchés de communications commerciaux concurrentiels pour le trafic Internet et le réseau téléphonique commuté public dans l'ensemble du centre régional du Moyen-Orient
Total	1 256,0	

D. Taux de vacance de postes

98. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2008/09</i>	<i>Taux budgétisé 2009/10</i>	<i>Taux projeté 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	17	15	16

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2008/09</i>	<i>Taux budgétisé 2009/10</i>	<i>Taux projeté 2010/11</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	22	18	15
Personnel recruté sur le plan national	21	18	10
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	—	—	—

^a Imputable sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

99. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 123 735 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel majeur	
Contingents	78 915,5
Total partiel	78 915,5
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	26 511,5
Communications	9 204,3
Services médicaux	3 658,9
Matériel spécial	5 445,3
Total partiel	44 820,0
Total	123 735,5

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,6	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
Usage opérationnel intensif	0,8	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,5	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

F. Formation

100. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2010/011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	133,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	630,7
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	573,2
Total	1 337,6

101. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2010/11, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel international</i>			<i>Personnel national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	691	356	590	1 377	351	594	5 507	173	657
Formation externe ^a	106	87	97	31	30	45	4	10	5
Total	797	443	687	1 408	381	639	5 511	183	662

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

102. Les activités de formation interne qui sont prévues pour l'exercice en question continueront à viser l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et le perfectionnement du personnel recruté sur le plan international et du personnel militaire en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel. Au total, 51 cours seront organisés à l'intention de 590 membres du personnel recruté sur le plan international, à savoir : 48 cours sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques pour 540 participants, et 3 cours axés sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel pour 50 participants. De plus, 46 cours seront organisés à l'intention de 594 membres du personnel recruté sur le plan national : 44 cours sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques pour 564 participants, et 2 cours axés sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel pour 30 participants. En outre, 657 militaires recevront une formation interne dans le cadre de 18 cours visant à l'amélioration des compétences spécialisées et techniques.

103. Les activités de formation externe, qui se déroulent principalement à la Base de soutien logistique des Nations Unies, demeureront également axées sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et sur le développement organisationnel. Au total, 74 cours seront organisés à l'intention du personnel recruté sur le plan international : 64 cours consacrés à l'amélioration des compétences spécialisées et techniques pour 77 participants, et 10 cours axés sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel pour 20 participants. De plus, 45 membres du personnel recrutés sur le plan national recevront une formation dans le cadre de 43 cours axés sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques, qui seront organisés en dehors de la zone de la mission. En outre, cinq militaires participeront à cinq cours sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques.

G. Services de détection des mines et de déminage

104. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 336,6
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	30,0

105. Le programme de lutte antimines de la FINUL, qui a débuté en 2000, s'est déroulé en trois étapes. La première comprenait la création du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies chargé de coordonner avec les autorités du Sud-Liban la mise en place d'un plan de lutte antimines. La deuxième étape, commencée en mai 2002, a vu se poursuivre la mise en place et l'ajustement du dispositif de lutte antimines pour assurer le retour des personnes déplacées dans des conditions de sécurité. Au cours de la dernière étape (transfert de responsabilités), commencée en janvier 2009, le Centre de coordination a cédé son rôle de coordonnateur à l'armée libanaise. Dès avril 2009, le reste du personnel a été réinstallé au quartier général de la FINUL, à Naqoura, où le Centre de coordination aide la FINUL à mener ses activités de déminage et à neutraliser les engins explosifs, tout en continuant d'assurer la liaison entre le Centre de lutte antimines libanais et la mission. Au cours de l'exercice 2010/11, le Centre de coordination continuera d'assurer la gestion des opérations et de veiller à l'assurance qualité en application du mémorandum d'accord entre l'ONU et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui administre le Centre de coordination.

H. Projets à effet rapide

106. Le montant des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2010/11, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (dépenses réelles)	499,1	30
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (dépenses approuvées)	500,0	25
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (dépenses proposées)	500,0	25

107. La FINUL a exécuté 30 projets à effet rapide en 2008/09. Pour l'exercice 2009/10, 25 projets sont en cours d'exécution dans les domaines suivants : a) appui à l'extension de l'autorité de l'État à l'éducation civique et au renforcement des capacités; b) initiatives en matière de gestion des conflits et mesures visant à instaurer la confiance; et c) accès aux services de base.

108. Il ressort de l'évaluation par la FINUL des projets à effet rapide exécutés à ce jour que ces projets continuent de jouer un rôle indispensable en favorisant les bonnes relations avec la population et les autorités locales dans la zone d'opérations de la Force. Parmi les domaines d'intervention envisageables figurent le renforcement des capacités des autorités locales et l'établissement de relations de confiance avec elles; le renforcement de la société civile et l'instauration de relations avec elle; le besoin continu de services de base et d'emplois au Sud-Liban. Les projets à effet rapide envisagés permettraient à la mission d'exécuter son mandat dans des conditions plus favorables en suscitant un appui à son égard, notamment en répondant aux besoins immédiats de la population.

III. Incident survenu à Cana

109. Au paragraphe 19 de sa résolution 63/298, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de la résolution 51/233, le paragraphe 5 de la résolution 52/237, le paragraphe 11 de la résolution 53/227, le paragraphe 14 de la résolution 54/267, le paragraphe 14 de la résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de la résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de la résolution 57/235, le paragraphe 13 de la résolution 58/307, le paragraphe 13 de la résolution 59/307, le paragraphe 17 de la résolution 60/278, le paragraphe 21 de la résolution 61/250 A et le paragraphe 20 de la résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de la résolution 61/250 C et le paragraphe 21 de la résolution 62/265, souligné à nouveau qu'il incombait à Israël de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état de la question à la session en cours. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (compte spécial) et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 15 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 19 octobre 2009, auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations¹

110. Les expressions uniformisées utilisées pour l'analyse des variations dans cette section sont définies à l'annexe I.B au présent rapport. La terminologie employée est la même que dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(12 552,6)	(3,9 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

111. La variation est imputable essentiellement à une diminution des dépenses prévues pour rembourser les pays qui fournissent des contingents et du matériel majeur, en raison du déploiement et du rapatriement prévus des contingents et de l'application d'un abattement de 16 % pour délais de déploiement (contre 15 % en 2009/10). Cette baisse est en partie compensée par : a) une hausse des dépenses liées à l'indemnité de permission qui est passée de 7 à 15 jours par période de six mois de service, tel que prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/285; et b) une augmentation des ressources nécessaires pour le déploiement, la relève et le rapatriement sur la base des expériences récentes des missions, et pour le fret du matériel appartenant aux contingents sur la base des estimations concernant le déploiement et le rapatriement des contingents. Un abattement de 16 % pour délais de déploiement a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	3 906,4	6,6 %

• Paramètres budgétaires : révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international

112. La variation s'explique principalement par le fait que le budget de la mission pour 2010/11 a été établi en appliquant l'échelon 5 du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international en vigueur depuis janvier 2010, en tenant compte de la proportion de fonctionnaires avec charges de famille et de fonctionnaires sans charges de famille, alors que le budget de 2009/10 avait été établi sur la base du montant moyen effectif des dépenses de personnel pour chaque classe au cours de l'exercice 2007/08. De plus, un taux de vacance de poste de 15 % a été appliqué pour l'exercice considéré contre 18 % pour l'exercice 2009/10. La variation est en partie compensée par la diminution nette du nombre de postes faisant l'objet d'un recrutement international proposée (6 postes).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 253,3)	(3,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

113. La variation s'explique essentiellement par le projet de diminution nette du nombre de postes faisant l'objet d'un recrutement national proposé (92 postes). Les prévisions de dépenses sont faites sur la base du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008 et du taux de change de la Banque mondiale, qui est de 1 507,50 livres libanaises pour 1 dollar.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(451,8)	(45,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

114. La variation s'explique essentiellement par la suppression de deux postes de temporaire [1 D-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] au sein de la Cellule militaire stratégique, qui cessera ses activités d'ici au 30 juin 2010.

	<i>Variation</i>	
Voyages	87,6	6,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

115. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des ressources demandées au titre de la formation spécialisée dans les domaines des opérations aériennes, du contrôle des mouvements, de la sécurité, du budget et des finances, et du personnel.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(7 454,0)	(11,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

116. La variation tient essentiellement aux facteurs suivants : a) une diminution des ressources nécessaires pour les activités d'aménagement, de rénovation ou de construction du fait que des projets de grande ampleur prévus pour l'expansion du quartier général de la Force devraient être achevés d'ici à la fin de l'exercice 2009/10; et b) le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre de l'achat de groupes électrogènes, toutes les exigences en la matière ayant été remplies en cours de l'exercice 2009/10. La variation est en partie compensée par les ressources supplémentaires demandées au titre des produits et des services d'entretien, en raison de l'expansion du quartier général de la Force.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 618,3)	(25,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

117. La variation s'explique par : a) l'achat d'un moins grand nombre de véhicules (33 en 2010/11 contre 98 en 2009/10) et de moins de matériel d'atelier; b) la réduction des ressources demandées au titre de la location de véhicules lourds, en

raison de l'achèvement de l'expansion du quartier général de la Force; et c) la diminution des ressources demandées au titre des services de réparation et d'entretien étant donné que la plupart des véhicules de la flotte de la Force sont assez récents.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	816,5	9,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

118. La variation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires prévues au titre de la location de neuf hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(382,7)	(0,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

119. La variation s'explique essentiellement par la baisse des ressources demandées en raison du projet de reconfiguration et de déploiement de sept navires dans le Groupement naval (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 navire de soutien), par rapport à la configuration actuelle comprenant huit navires (1 frégate, 1 navire d'observation, 5 patrouilleurs et 1 navire de soutien). Les prévisions pour les coûts de location et d'exploitation sont calculées en fonction du type de navire et tiennent compte des coûts de transit afférents au déploiement des navires depuis leur pays d'origine.

	<i>Variation</i>	
Communications	(777,3)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

120. En conséquence de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient, la variation s'explique essentiellement par : a) la réduction des ressources nécessaires pour les pièces de rechange du matériel de transmission (5 % du total de la valeur de l'inventaire pour 2010/11 contre 7,5 % en 2009/10); et b) la baisse des ressources demandées au titre des communications par réseaux commerciaux. La variation est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre de la location de trois radars Cobra et deux radars NC1 déjà déployés dans la zone d'opérations, auparavant fournis dans le cadre du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(579,1)	(10,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

121. En conséquence de l'initiative de régionalisation au Moyen-Orient, la variation s'explique essentiellement par la diminution des ressources demandées au titre des pièces de rechange (5 % de la valeur d'inventaire totale pour 2010/11 contre 7,5 % en 2009/10) et par la réduction des ressources afférentes aux logiciels en raison des

économies d'échelle. Il faut ajouter à cela la baisse des dépenses prévues pour le remplacement de différents types de matériel et de 96 ordinateurs portatifs par des ordinateurs bloc-notes du fait d'un coût unitaire réduit.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(1 944,6)	(29,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

122. La variation s'explique essentiellement par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome, compte tenu d'un abattement de 16 % pour délais de déploiement, et des prévisions de déploiement ou de rapatriement des contingents pour 2010/11. Il faut ajouter à cela la baisse des ressources demandées au titre des fournitures et services médicaux compte tenu de l'expérience récente de la mission. La variation est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses prévues au titre de l'achat de matériel médical pour hisser l'hôpital de la FINUL à Naqoura du niveau I au niveau II.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(121,8)	(2,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

123. La variation s'explique essentiellement par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome, compte tenu d'un abattement de 16 % pour délais de déploiement et des prévisions de déploiement ou de rapatriement des contingents pour 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(933,0)	(18,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

124. La variation s'explique principalement par une réduction des ressources nécessaires au titre des services et fournitures pour la détection des mines et le déminage en raison du transfert des responsabilités du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies à l'armée libanaise, et par une baisse des ressources nécessaires au titre des uniformes, drapeaux et vignettes, en raison d'un abattement de 16 % pour délais de déploiement du personnel militaire. La variation est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des frais de formation et de matériel pédagogique dans le domaine de la sécurité.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

125. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 564 536 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;
- b) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2010, d'un montant de 94 089 485 dollars;
- c) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011, d'un montant de 470 447 415 dollars, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/298 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les décisions de gestion les plus importantes sont présentées aux paragraphes 18 et 28.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4)

Les gains d'efficacité sont présentés au paragraphe 97.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

L'amélioration des hypothèses budgétaires est en cours.

Étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 6)

Les fluctuations du prix du carburant ont entraîné des annulations d'engagements soudaines au cours de l'exercice 2008/09.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Le cadre annuel de budgétisation axée sur les résultats de la Force est établi sur la base des plans opérationnels et d'appui et des priorités.

En outre, le suivi de l'exécution des plans opérationnels et d'appui repose sur des indicateurs clefs des résultats propres à la mission dans le domaine des services d'appui, et sur des justificatifs complets établis au titre des opérations.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Dans le cadre des prévisions de dépenses pour 2010/11, la FINUL a effectué un examen de tous ses postes en tenant compte de ses besoins et de son mandat.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La FINUL a récemment passé en revue le tableau de ses effectifs; le projet de budget pour l'exercice 2010/11 prévoit une diminution nette de 100 postes.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La FINUL a effectué un examen complet de tous les postes de personnel civil, dont les résultats sont pris en compte dans le projet de budget pour 2010/11.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer ces personnes à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Pendant l'exercice 2010/11, la FINUL envisage de proposer 639 services de formation, dont 45 en externe, à l'intention du personnel recruté sur le plan national, contre 381 sessions en 2009/10, dont 30 en externe.

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes et faire en sorte qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Depuis la mise en place de la base de données du système de compte rendu des vols, les vols et les listes de passagers sont enregistrés, ce qui donne une idée exacte de l'utilisation et de la planification des ressources afférentes aux transports aériens.

Décision/demande

Mesures prises

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Section XIX : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales (par. 8).

La Section des opérations aériennes et la Section du contrôle des mouvements collaborent étroitement pour déterminer les moyens de transport les plus efficaces, les plus sûrs et les plus économiques.

À la FINUL, des évaluations et des contrôles de la sécurité aérienne ainsi que des inspections d'assurance qualité sont effectués régulièrement par des responsables de la sécurité et de l'assurance qualité.

Les autorités locales (municipalités) constituaient la majorité (76 %) des partenaires d'exécution des projets à effet rapide en 2008/09, les organisations non gouvernementales et les associations exécutant un nombre plus modeste de projets. Ni les municipalités, ni les associations ne facturent de frais généraux; quant aux organisations non gouvernementales, elles ne facturent que les frais directement liés à l'exécution des projets.

Une évaluation des besoins a été effectuée pour l'exercice 2010/11 (voir par. 108 ci-dessus).

La FINUL coordonne ses activités avec celles des organismes des Nations Unies en tenant des réunions hebdomadaires et bimensuelles destinées à renforcer la coordination et à éviter les chevauchements d'activités entre la mission et les partenaires humanitaires et de développement. En outre, la FINUL participe aux réunions de coordination des donateurs portant sur des secteurs particuliers tels que l'eau, l'environnement, le développement local, les moyens de subsistance, ainsi qu'aux réunions de microfinancement des ambassades.

Afin d'éviter tout chevauchement avec des activités exécutées par d'autres organismes, les projets à effet rapide sont présentés à l'agent de liaison de la FINUL chargé de la coordination entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, qui les compare aux projets du Coordonnateur résident pour le Sud-Liban.

Section XXI : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La FINUL a signé des mémorandums d'accord avec les autres missions de maintien de la paix de la région et les organismes des Nations Unies pour rationaliser des services communs tels que la formation, les achats et la maintenance.

En outre, le projet de budget pour 2010/11 fait état de diverses initiatives dont la mise en place de services régionaux de télécommunications et d'informatique pour une utilisation optimale des ressources de la région qui tiennent dûment compte de toutes les sensibilités politiques.

(Résolution 63/298)

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 11)

Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2010/11 est conforme au mandat que le Conseil de sécurité a confié à la Force.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.11)

Le Comité consultatif a souligné qu'il importait d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations des organes de contrôle (par. 3).

La FINUL a appliqué toutes les recommandations des organes de contrôle.

Le Comité consultatif a souligné qu'il fallait, autant que possible, mieux assurer la planification et les prévisions budgétaires afin d'éviter les écarts importants par rapport aux ressources budgétisées et approuvées pendant une période donnée (par. 9).

Une nette amélioration de la planification et des prévisions budgétaires a été constatée à la fin de l'exercice 2008/09, avec un solde inutilisé de 11,6 % en 2008/09, contre 17,1 % en 2007/08.

Le Comité consultatif a noté que le Comité des commissaires aux comptes avait indiqué qu'il craignait que l'absence de procédures opérationnelles permanentes permettant de vérifier le matériel du Groupe d'intervention naval n'empêche d'évaluer correctement ses moyens. Il a également noté que l'Administration avait approuvé la recommandation formulée par les commissaires aux comptes à cet égard et que le Département de l'appui aux missions avait publié en octobre 2008, en coordination avec la FINUL, des procédures opérationnelles permanentes définissant

Le Département de l'appui aux missions reverra les procédures élaborées pour vérifier le matériel du Groupe d'intervention naval et proposera au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui se réunira en janvier 2011, leur intégration au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Après approbation de l'Assemblée générale, le Département intégrera les procédures dans la prochaine version du Manuel.

Demande/recommandation

Mesures prises

le cadre et la marche à suivre pour vérifier le matériel maritime. Le Comité consultatif a recommandé, comme le Comité des commissaires aux comptes, que le Département de l'appui aux missions revoie les procédures élaborées par la mission et les intègre dans la prochaine version du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (par. 35).

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5, (Vol. II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Passations de marchés non abouties

Le Comité a relevé qu'aucun service de restauration n'avait été assuré dans le nouveau réfectoire de la fin des travaux de construction en avril 2008 jusqu'en septembre 2008, à cause d'une stratégie d'achat inappropriée. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à l'élaboration d'une stratégie d'achat appropriée avant de lancer une procédure d'achat complexe et de passer sans tarder un marché de services de restauration pour le nouveau réfectoire afin d'utiliser le bâtiment correspondant dans les meilleurs délais (par. 118 à 120).

Recommandation appliquée. Le nouveau réfectoire est ouvert depuis mars 2009.

Retard dans les procédures au Siège

Le Comité a relevé qu'à la Division des achats, la passation du marché pour la fourniture de carburant d'aviation et de carburant pour véhicules automobiles à la FINUL et à la MINUSTAH avait duré près de 600 jours et ne s'était pas achevée avant octobre 2008. La FINUL avait dû prolonger le contrat local de distribution de carburant 5 fois entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 décembre 2008 et augmenter ce faisant le montant plafond de 31 380 000 dollars. Le Comité a recommandé à l'Administration d'achever la passation du marché concernant la fourniture de carburant aux missions. Il a aussi recommandé à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation technique pour les futures passations de marché (par. 123 à 125).

Le contrat concernant la fourniture de carburant a été signé le 22 décembre 2008 et il est utilisé dans toute la Force.

Analyse dans les missions des délais de commande et d'approvisionnement

Le Comité a fait les observations ci-après en examinant les délais de commande (du lancement de la demande de La mission a amélioré la gestion des délais d'approvisionnement. Les retards sont signalés dans des

biens et services à son approbation) et les délais d'approvisionnement (de l'approbation de la demande à celle du bon d'achat) dans plusieurs missions : à la FINUL, les délais de commande concernant près d'un quart des bons d'achat excédaient le nombre maximum de jours fixé dans le Manuel des achats. De même, les délais d'approvisionnement de plus d'un tiers des bons de commande allaient au-delà des durées maximales prévues, le plus long étant de 372 jours. Le Comité a renouvelé sa recommandation antérieure selon laquelle l'Administration devait veiller à ce que la FINUL analyse les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et des marchés et adopte les mesures voulues pour que les demandes de biens et services et les commandes soient passées dans des délais raisonnables (par. 128 a) et 129).

Dossiers présentés a posteriori

Le Comité a constaté l'absence de justifications écrites pour 5 dossiers présentés a posteriori. En particulier, dans le cas de l'expédition de 12 remorques à la MONUC, effectuée sur l'initiative du Bureau du contrôle des mouvements à Beyrouth pour un montant de 187 980 dollars, il n'y avait eu ni délégation des pouvoirs, ni demande officielle de biens et services ni appel d'offres. En outre, la portée limitée des travaux ne permettait pas de considérer les soumissions reçues comme concurrentielles. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la FINUL : a) tienne un registre des motifs des présentations de dossiers a posteriori; et b) applique rigoureusement les directives concernant la délégation des pouvoirs et autres procédures connexes pour l'acquisition de biens et services (par. 137 et 138).

Évaluation technique

Le Comité a constaté qu'un fournisseur qui n'avait pas communiqué le plan de contrôle de la qualité prévu dans l'évaluation technique avait obtenu le marché du projet de réaménagement du port de Naqoura. Toutefois, du fait que le plan n'avait pas été produit, la FINUL avait lancé un nouvel appel d'offres et attribué le marché à un autre fournisseur. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la FINUL respecte les impératifs de l'évaluation technique à l'avenir (par. 147 et 148).

rapports hebdomadaires afin d'accélérer les activités d'achat. Une étude de l'état actuel des dépenses de la FINUL a montré que les demandes de fourniture de biens et services progressaient conformément au plan d'achats.

La mission a mis en place, pour le traitement des dossiers présentés a posteriori, une structure semblable à celle du Siège, dans laquelle les chefs de service sont tenus de fournir le motif de la présentation a posteriori d'un dossier avant l'examen de celui-ci et la notification éventuellement par le comité local des marchés. Cette procédure permet de veiller à ce que tout écart vis-à-vis des règles de passation des marchés soit signalé à l'attention de la direction afin que celle-ci prenne les mesures qui s'imposent. La FINUL s'efforce de réduire le plus possible le nombre de dossiers présentés a posteriori.

Le Secrétariat de l'ONU a diffusé des documents sur lesquels la FINUL s'appuie désormais pour établir toutes les invitations à soumissionner, afin d'assurer la transparence de la procédure d'achat.

Date limite pour la remise des soumissions

Le Comité a constaté plusieurs cas à la MINUS, à la FINUL et à la MINUAD dans lesquels le délai de remise des soumissions était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats. Pour les demandes de devis, le délai minimum autorisé est de 10 jours, tandis que pour les appels d'offres, il est de 30 jours. Le Comité a recommandé à l'Administration de faire en sorte que la MINUS, la FINUL et la MINUAD appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions (par. 159 et 160).

La FINUL s'attachera à respecter les délais prescrits. On notera qu'au cours de l'exercice 2007/08, le fort accroissement des activités de la Force, dans le contexte propre aux situations d'après conflit, a rendu nécessaire un raccourcissement des délais afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels.

Préparation des visites obligatoires

Le Comité a constaté que la Section des achats sélectionnait les fournisseurs parmi ceux qui assistaient à la visite sur site obligatoire ou conférence préalable aux soumissions organisée entre la date d'envoi du dossier d'appel d'offres et la date de clôture des soumissions. Le Comité a vérifié un échantillon des dossiers examinés par le Comité des marchés local au cours de l'exercice 2007/08. Il a ainsi relevé qu'il s'écoulait de 3 à 10 jours entre la date de publication de l'appel d'offres et la visite du site ou la conférence préalable à la soumission. Le Comité craignait qu'il ne soit pas raisonnable de programmer une visite obligatoire sur site ou une conférence préalable aux soumissions très peu de temps (3 jours par exemple) après la publication de l'appel à la concurrence car cela ne laissait pas suffisamment de temps aux fournisseurs internationaux pour prendre des dispositions en vue de la visite ou de la conférence. Le Comité a recommandé à l'Administration d'examiner si le calendrier des visites sur site permettait raisonnablement d'assurer une concurrence efficace au plan local comme international (par. 162 à 164).

La FINUL laisse au minimum aux fournisseurs 10 jours calendaires pour prendre leurs dispositions en vue de la visite sur site obligatoire, sauf dans le cas de besoins opérationnels immédiats ou de situations d'urgence.

Garanties de bonne fin et dommages-intérêts fixés contractuellement

Un examen des bons de commande a fait apparaître des retards d'exécution allant de 4 à 197 jours. Cependant, les dommages-intérêts prévus n'ont été demandés dans aucun de ces cas. Le Comité a recommandé à l'Administration de faire en sorte que la FINUL applique rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les dommages-intérêts (par. 171 et 174).

La FINUL a élaboré des procédures opérationnelles permanentes en vue de régler le problème des retards d'exécution.

Évaluation de la prestation des fournisseurs

Lors de vérifications par sondage, le Comité a constaté qu'il n'existait pas de rapports sur l'évaluation de la prestation pour 92 % des fournisseurs. Le Comité a recommandé que l'Administration fasse en sorte que la FINUL évalue la prestation des fournisseurs et en consigne les résultats dans un rapport en temps opportun, conformément aux normes énoncées dans le Manuel des achats, et s'assure que des rapports d'évaluation de la prestation figurent dans les dossiers avant de prolonger les contrats (par. 179 et 180).

Avant de prolonger le contrat d'un fournisseur, la FINUL s'assure qu'un rapport d'évaluation de la prestation figure dans les dossiers.

La Force veille également à ce que des rapports d'évaluation de la prestation soient établis après que des biens ou des services ont été fournis. Il a été rappelé aux unités à comptabilité autonome qu'elles devaient communiquer en temps utile des rapports sur la prestation des fournisseurs.

Taux de vacance de postes

Le Comité a relevé que sur les 5 postes approuvés pour le Groupe de la gestion des marchés, seuls 2 étaient pourvus en septembre 2008. Faute d'effectifs, le Groupe n'avait pas pu s'acquitter pleinement de sa mission et de ses responsabilités et le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la FINUL prenne les dispositions voulues pour recruter sans tarder aux postes vacants de fonctionnaire des achats (par. 186 a) et 187).

Le Groupe de la gestion des marchés possède 5 postes approuvés dans le tableau d'effectifs. Quatre ont été pourvus et la procédure de recrutement concernant le dernier poste vacant a été finalisée et le dossier est actuellement entre les mains de l'organe central de contrôle pour le personnel des missions. Le Groupe de la gestion des marchés est pleinement opérationnel et s'acquitte de la mission et des responsabilités qui lui incombent.

Base de données concernant les fournisseurs

Le Comité local d'examen des fournisseurs ne se réunissait pas périodiquement pour évaluer et recommander la suspension et la radiation des fournisseurs enregistrés. Il a été constaté qu'il n'avait tenu qu'une réunion au cours de l'exercice 2007/08. En outre, 158 fournisseurs temporaires n'avaient jamais été invités à soumissionner et plus de la moitié d'entre eux étaient restés inscrits dans le fichier au-delà du délai de trois mois prévu dans le Manuel des achats. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant la gestion des fichiers de fournisseurs (par. 190, 191 et 193).

La mise à jour de la base de données des fournisseurs est un processus permanent. L'examen le plus récent effectué dans cette optique date du 3 mars 2009.

La Force veille activement à assurer une large représentation géographique parmi ses fournisseurs et inscrit aussi dans sa base de données à titre temporaire des fournisseurs dont les articles ne correspondent pas à un besoin immédiat. La FINUL estime qu'il serait contraire au but recherché de retirer automatiquement des fournisseurs potentiels de la base de données après 90 jours alors que l'Organisation pourrait encore avoir intérêt à faire appel à eux dans l'avenir.

Écarts et mesures de suivi

Le Comité a souligné que les unités à comptabilité autonome étaient chargées de contrôler l'utilisation des biens durables et qu'il leur appartenait d'effectuer des vérifications lorsque des écarts étaient constatés. Le Comité a recommandé à l'Administration de faire en sorte que les écarts soient rapidement examinés et que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent pas (par. 221 et 222).

La Section de la gestion du matériel du Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la FINUL procède à une analyse mensuelle des écarts, dont les résultats sont communiqués aux unités à comptabilité autonome pour suite à donner, au moyen du rapport récapitulatif mensuel des écarts. Les unités à comptabilité autonome ont fait des progrès sur le plan du contrôle ainsi que de la formation des responsables de la gestion du matériel et appliquent plus rigoureusement les directives du Manuel de gestion des biens.

Ratios et stocks excédentaires

Le Comité a constaté que le ratio des stocks de 50 catégories de biens durables était supérieur à la norme et il a recommandé à l'Administration d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues (par. 223 a) et 225).

La FINUL a élaboré un plan d'action global s'inspirant des directives du Département de l'appui aux missions relatives au contrôle et à la gestion des biens.

Une analyse des stocks est menée chaque mois et elle a permis de repérer des stocks excédentaires.

Matériel appartenant aux contingents

Le Groupe d'intervention naval a commencé à fonctionner le 15 octobre 2006, alors que les rapports d'inspection le concernant n'ont pas été prêts avant octobre 2007, en raison de l'absence de procédures établies sur la marche à suivre pour élaborer les rapports d'inspection du Groupe et du fait que l'inspection d'un navire nécessitait de se rendre en hélicoptère dans un des ports maritimes désignés, une opération coûteuse et pour laquelle on ne disposait d'aucun appareil. Le Comité craignait que l'absence de procédures opérationnelles permanentes permettant de vérifier le matériel du Groupe d'intervention naval n'empêche d'évaluer correctement ses moyens. Il a recommandé que la FINUL, en coopération avec le Siège, élabore des directives sur l'inspection du matériel du Groupe d'intervention naval (par. 262 à 265 et 267).

Le Département de l'appui aux missions a publié en octobre 2008 en coordination avec la FINUL des procédures opérationnelles permanentes définissant le cadre et la marche à suivre pour vérifier le matériel maritime. Le Département reverra ces procédures et les soumettra au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui se réunira en janvier 2011, en vue de leur incorporation dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Après approbation de l'Assemblée générale, le Département intégrera les procédures dans la prochaine version du Manuel.

Gestion des rations

La FINUL ne tenait pas toujours une comptabilité journalière des rations distribuées, surtout lorsque les rations provenaient de plusieurs fournisseurs. Il y avait des écarts entre les quantités consignées dans le système Galileo et les inventaires physiques. La différence était de 21 385 rations, soit 71 % des échantillons sélectionnés. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, la FINUL recherche la cause des écarts constatés dans la comptabilisation des rations et mette à jour les données stockées dans le système Galileo (par. 331 et 332).

Un examen des écarts constatés entre les inventaires physiques et les quantités consignées dans le système Galileo est actuellement mené à l'aide des bons établis à la main par la section chargée du ravitaillement. Pour éviter de nouveaux écarts, un fonctionnaire recruté au niveau international a été chargé de veiller en permanence à l'exactitude des données stockées dans le système Galileo.

Mécanismes de contrôle des saisies de données dans Galileo

Certaines entrées du système Galileo ne précisaient pas la marque et le modèle du matériel, éléments pourtant considérés comme obligatoires dans le Manuel relatif au matériel. De plus, il n'y avait pas de mécanisme permettant de vérifier que les dates saisies dans les champs « Entry on Duty Mission » n'étaient pas

La FINUL a transmis les conclusions d'audit relatives au contrôle des saisies au Comité de gestion pour les changements concernant Galileo afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration des futures mises à jour du système. La FINUL a veillé à la stricte application des

Demande/recommandation	Mesures prises
antérieures à celles tapées dans les champs « Entry on Duty UN ». Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que la FINUL améliore les mécanismes de contrôle des saisies dans le système Galileo afin de garantir la fiabilité et l'intégrité des données d'inventaire (par. 377 à 379).	procédures de saisie afin d'éviter tout nouvel écart.
Adresses Lotus Notes	
Tous les membres du personnel civil avaient une adresse de messagerie électronique Lotus Notes; en revanche, les adresses attribuées au personnel militaire étaient génériques et non privées, les membres des contingents étant relevés régulièrement. L'Administration a accepté, comme le lui recommandait le Comité, de veiller à ce que la FINUL évalue les risques liés à l'affectation d'adresses Lotus Notes génériques aux membres des contingents et prenne les mesures voulues pour que les adresses soient utilisées dans de bonnes conditions de sécurité (par. 381 à 383).	Conformément aux orientations fournies par le Secrétariat de l'ONU, le type d'adresses Lotus Notes mises à la disposition des contingents dépend de leur niveau de soutien autonome.
Liens de parenté	
Le Comité a constaté qu'au 21 septembre 2008, 37 membres du personnel de la FINUL avaient un frère ou une sœur parmi leurs collègues de la Force. Il recommande que l'Administration veille à ce que la FINUL évite de nommer dans la même section des membres du personnel ayant des liens de parenté étroits et respecte strictement les limitations de durée des contrats de vacataire (par. 405 à 407).	La FINUL applique strictement la politique de recrutement en vigueur.
Plans d'action ressources humaines et plans de travail pour le recrutement	
Le Comité a souligné que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient décidé d'appliquer des plans d'action ressources humaines dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à compter du 1^{er} juillet 2008. Or, les missions n'avaient pas encore élaboré ces plans d'action pour l'exercice 2008/09, bien que celui-ci soit déjà en cours. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions mettent en place des plans d'action ressources humaines conformément aux instructions données par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (par. 409 à 411).	Le Plan d'action ressources humaines a été mis en œuvre au sein de la Force. D'après les premiers rapports issus du système, certains aspects techniques du mécanisme de remontée de l'information doivent être revus. Une étroite concertation a été engagée avec la Division du personnel du Siège de l'ONU pour résoudre ces problèmes techniques.

Demande/recommandation

Mesures prises

Projets à effet rapide

Le Comité a fait observer que, sur 25 projets à effet rapide estimés à un demi-million de dollars, 10 avaient été retardés en 2007/08. Parmi ces derniers, quatre étaient en cours au 30 juin 2008. Deux projets étaient en cours depuis 257 jours à la date du contrôle. Le Comité a noté avec préoccupation que tout retard dans la mise en œuvre des projets à effet rapide risquait de compromettre la réalisation des objectifs visés (par. 446 d) et 447).

Tous les projets à effet rapide approuvés pendant l'exercice 2007/08 ont été menés à bien, y compris s'agissant des versements finaux.

La FINUL a mis en œuvre des mesures pour s'assurer que les projets soient achevés dans le délai de 90 jours prévu, avec, notamment, un suivi plus étroit des projets et une sensibilisation des agents d'exécution à leur obligation d'achever le projet dans les délais stipulés.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/63/302 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Lors d'un audit mené dans les 11 missions de maintien de la paix locales, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a découvert que certains membres du comité et suppléants, qui, par la nature de leur fonction, avaient directement accès à des informations confidentielles relatives aux achats, n'avaient pas déposé de déclaration de situation financière auprès du Bureau de la déontologie de l'ONU, comme l'exigeait la circulaire du Secrétaire général sur la déclaration de situation financière et la déclaration d'intérêts (ST/SGB/2006/6). L'audit a révélé que, dans certaines missions, les personnes concernées ne savaient même pas qu'elles étaient tenues de le faire. Or, le fait de ne pas déposer de déclaration de situation financière pourrait entraver la détection rapide et la résolution des conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Le Bureau a recommandé aux dirigeants des missions de se mettre en conformité avec les dispositions de la circulaire ST/SGB/2006/6. Le Département de l'appui aux missions a accepté cette recommandation, indiquant que des directives sur l'obligation de déclaration de situation financière figuraient dans les consignes permanentes relatives à l'intégration du personnel à son arrivée dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies, parues en avril 2008 et distribuées aux missions (par. 40).

Lors d'un audit horizontal portant sur l'achat d'éléments de première nécessité² dans 10 missions de maintien de la paix dont la FINUL, le Bureau a trouvé

Les informations relatives à tous les membres du personnel (y compris les membres du comité) de la FINUL tenus de déposer une déclaration de situation financière sont transmises au Bureau de la déontologie de l'ONU.

L'encadrement de la FINUL a donné l'instruction que les rapports requis soient transmis en temps voulu.

des améliorations possibles à apporter aux mécanismes de contrôle interne portant sur les achats de cette catégorie de produits et la communication d'informations y relatives. Par exemple, la FINUL n'a pas pleinement respecté une règle relative à la délégation de pouvoir qui prévoyait que, lorsque ce genre d'achats dépassait 200 000 dollars, les missions devaient en rendre compte dans un certain délai au Département de l'appui aux missions et au Département de la gestion. Si cette règle n'était pas respectée, il risquait d'être difficile de contrôler la délégation de pouvoir et le risque d'abus de pouvoir (par. 42).

Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions a rappelé à toutes les missions qu'elles avaient 30 jours pour remettre un rapport détaillé sur tout achat d'éléments de première nécessité au Secrétaire général adjoint (Département de l'appui aux missions), au Sous-Secrétaire général (Bureau des services centraux d'appui) et au Chef du Service des achats (missions) (par. 42).

Un audit des contrats de services de collecte et d'élimination des eaux usées de la FINUL a révélé que la gestion desdits contrats laissait à désirer. Par exemple, faute d'une planification adéquate, la mission avait amendé trois fois les contrats, faisant ainsi passer le montant à ne pas dépasser de 0,5 million à plus de 2,1 millions de dollars. La mission n'ayant pas correctement géré les contrats susmentionnés, l'Organisation n'a pas pu bénéficier de prix concurrentiels. La mission a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle améliore sa planification, notamment en ce qui concerne les contrats de louage de services temporaires (par. 54).

Les rapports requis ont été transmis dans les délais.

L'encadrement de la FINUL a envoyé un mémorandum à toutes ses unités à comptabilité autonome pour leur demander de prévoir suffisamment de temps pour la définition des besoins, la mise en concurrence et une période transitoire dans tous les futurs contrats de louage de services.

² Les éléments de première nécessité sont les biens et les services essentiels que l'on peut se procurer au niveau local (par exemple, les produits frais, les services d'élimination des déchets, l'eau potable, etc.). Les autres biens et services n'entrent pas dans cette catégorie.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Cadres de budgétisation axée sur les résultats : composante appui

A. Produits d'appui standard

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif moyen : 15 000 militaires et 1 245 civils (dont 5 postes de temporaire)	Effectif moyen : 15 000 militaires et 1 145 civils (dont 3 postes de temporaire)
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	40 unités terrestres constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 328 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents 48 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement Tenue de 2 comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	43 unités terrestres constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 352 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents 48 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement Tenue de 3 comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU	Suivi à 100 % de 21 500 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)	Suivi à 100 % de 21 500 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)
Rations	4 046 280 rations journalières distribuées sur 23 sites	4 050 934 rations journalières distribuées sur 23 sites
Approvisionnement en carburant	17,9 millions de litres de gazole, 10,5 millions de litres d'essence et 1,3 million de litres de carburant aviation	18,9 millions de litres de gazole, 9,8 millions de litres d'essence et 1,3 million de litres de carburant aviation
Entretien des locaux	163 locaux en dur sur 63 sites	169 locaux en dur sur 63 sites
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 243 groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 203 groupes électrogènes
Entretien des bâtiments préfabriqués	1 871 bâtiments et locaux	1 813 bâtiments et locaux
Entretien et rénovation des routes	100 kilomètres de routes	100 kilomètres de routes

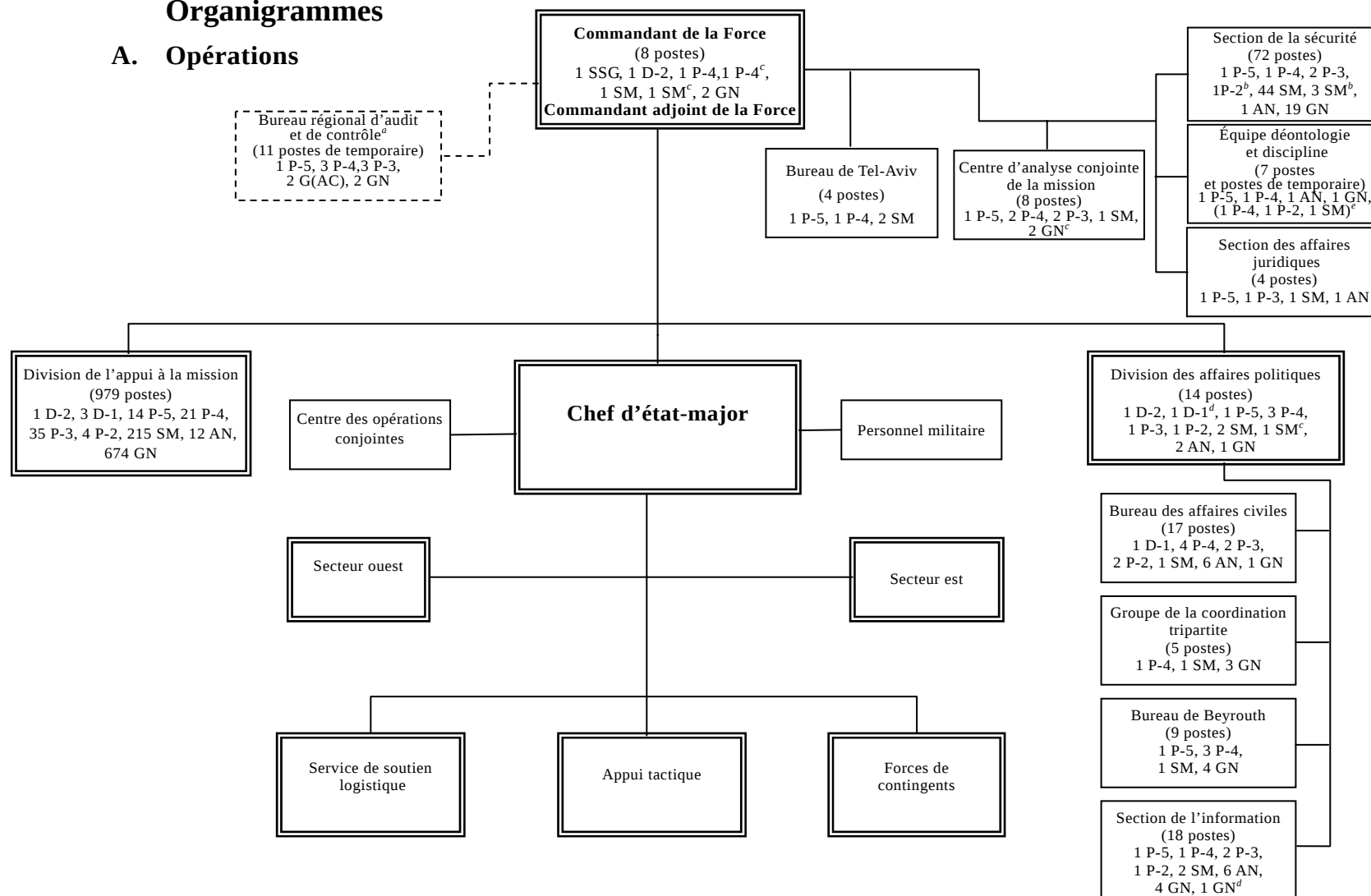
<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>
Parc de véhicules	1 040 véhicules	1 062 véhicules
Parc d'aéronefs	9 aéronefs	9 aéronefs
Heures de vol	2 580 heures de vol	2 580 heures de vol
Installations aéroportuaires	22 hélistations sur 21 sites	31 hélistations sur 21 sites
Installations médicales	21 unités médicales de niveau I, 2 unités médicales de niveau II et 1 unité médicale de niveau I+	22 unités médicales de niveau I, 1 unité médicale de niveau II et 1 unité médicale de niveau I+
Communications	2 réseaux à satellites, 7 systèmes VSAT, 35 centraux téléphoniques, 164 liaisons hertziennes, 86 répéteurs haute fréquence, 45 répéteurs très haute fréquence et 1 émetteur	2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 39 centraux téléphoniques, 165 liaisons hertziennes, 78 répéteurs haute fréquence, 51 répéteurs très haute fréquence et 1 émetteur
Données et cartes géographiques	Production de 40 cartes opérationnelles, 90 cartes thématiques, 50 cartes satellites et 10 cartes électroniques par Internet 7 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude Conduite de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et aux cartes destinées au personnel de la Force Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km²	Production de 42 cartes opérationnelles, 95 cartes thématiques, 55 cartes satellites et 12 cartes électroniques par Internet 9 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude Conduite de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et aux cartes destinées au personnel de la Force Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km²
Informatique	60 serveurs, 1 739 ordinateurs de bureau, 355 ordinateurs portables, 455 imprimantes, 121 expéditeurs numériques et 30 réseaux locaux et étendus	65 serveurs, 1 719 ordinateurs de bureau, 323 ordinateurs portables, 463 imprimantes, 115 expéditeurs numériques et 33 réseaux locaux et étendus

B. Produits propres à la mission, non standard ou spécialisés

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>
Exploitation et entretien de stations de traitement des eaux usées	20 stations sur 13 sites	26 stations sur 13 sites
Exploitation et entretien de stations d'épuration de l'eau	10 stations d'épuration de l'eau sur 8 sites et 13 puits sur 12 sites	11 stations d'épuration de l'eau sur 9 sites et 14 puits sur 13 sites
Activités de formation et d'évaluation concernant des chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules	800 chauffeurs militaires et civils	500 chauffeurs militaires et civils
Fourniture d'un service quotidien de navette destiné au personnel de la FINUL, 5 jours par semaine	Service fourni à un effectif moyen de 36 agents	Service fourni à un effectif moyen de 24 agents
Exploitation et entretien de navires	7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)	7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)
Fourniture de dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne à l'échelle de la mission	Pour tous les sites de la FINUL, y compris 2 unités médicales de niveau III	Pour tous les sites de la FINUL, y compris 1 unité médicale de niveau III et 5 unités médicales de niveau IV

Organigrammes

A. Opérations



Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Postes financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

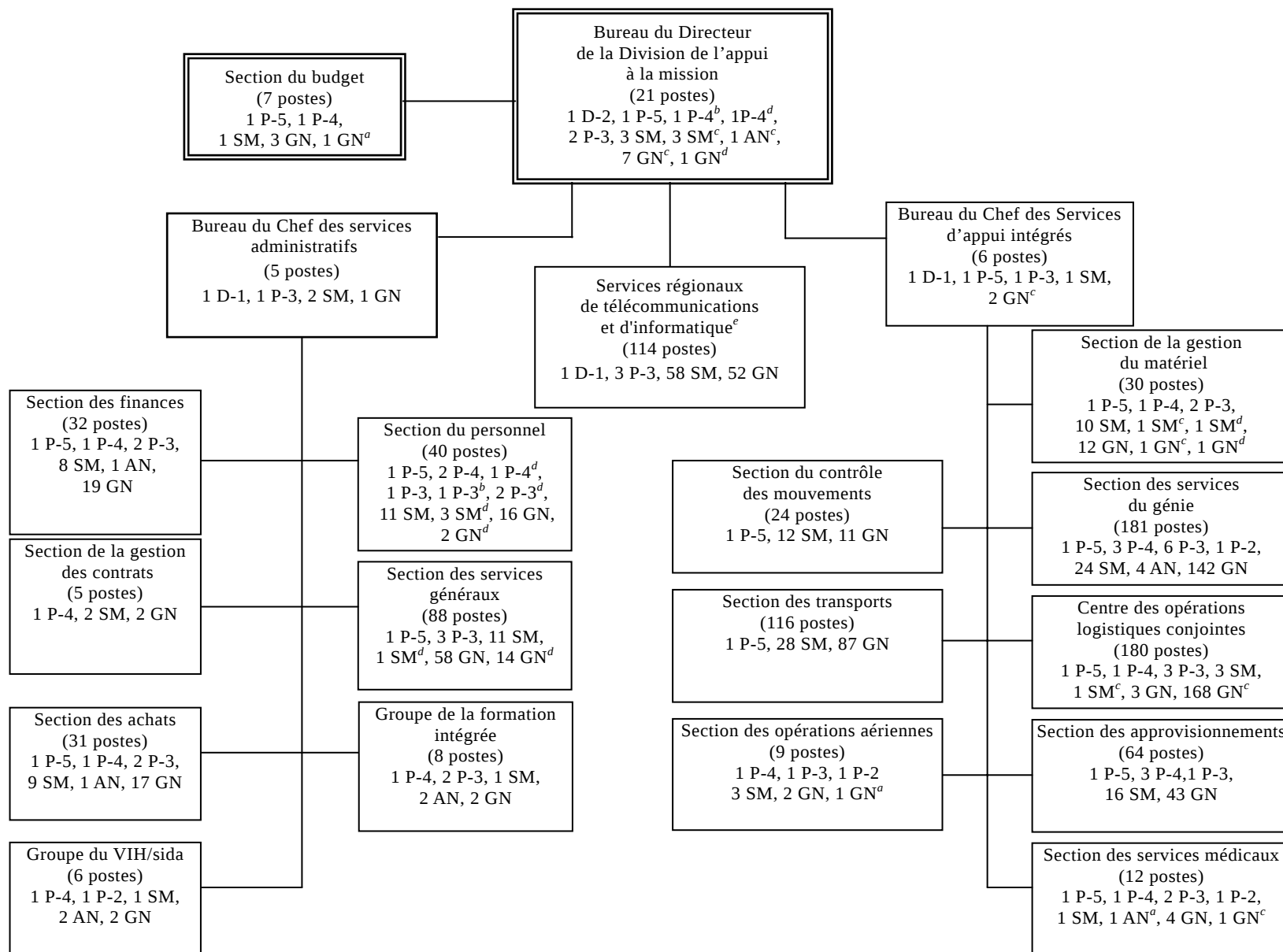
^b Nouveaux postes.

^c Postes transférés.

^d Postes réaffectés.

^e Postes de temporaire.

B. Division de l'appui à la mission

^a Postes transformés.^b Nouveaux postes.^c Postes transférés.^d Postes réaffectés.^e Précédemment Section des transmissions et des technologies de l'information.

